

Boycott culturel: et maintenant, les Pixies!

Suite au massacre en méditerranée, deux groupes anglais – l'énorme **Gorillaz**, de Damon Albarn, et **Klaxons** – annulent leur participation dans le festival d'été PIC.NIC à Tel Aviv.

Encore plus énorme, le groupe **Pixies** annule aussi son concert en Israël.

Après Santana, Gil Scott-Heron, Elvis Costello, pour ne citer que les plus connus, 2010 s'annonce comme une grande année de **Boycott Culturel** de l'Apartheid israélien...

BDS syndical

UNITE, la plus grande centrale syndicale britannique a rejoint le mouvement international de Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre l'Apartheid israélien, en votant à l'unanimité une résolution de boycott des entreprises israéliennes lors de son congrès à Manchester, mercredi dernier.

Dans sa résolution, un appel au désinvestissement et au boycott des biens et des services a été lancé, par analogie à la lutte contre l'Apartheid en Afrique du Sud dans les années 1980.

Le syndicat universitaire UCU a réitéré son engagement dans la campagne BDS, demandant de plus la rupture des liens avec la Histadrout, le syndicat israélien qui a renvoyé dos à dos l'armée israélienne et les militants attaqués sur la flotille

de la Paix.

<http://antonyloewenstein.com/2010/06/05/major-british-union-embraces-bds>

Boycott des syndicats de transport

Les syndicats de transport de Malaisie, de Norvège, de Suède et d'Afrique du Sud appellent leurs membres à empêcher les navires israéliens d'accoster.

Une proposition plus globale en ce sens sera proposée lors du prochain congrès international des travailleurs du transport, qui va se dérouler en août à Mexico.

Réactions diplomatiques

Suite au massacre en Méditerranée:

- Le Brésil et la Bolivie demandent des sanctions contre Israël.
- La Turquie, l'Afrique du Sud et l'Equateur rappellent leurs ambassadeurs en Israël.

– Le Nicaragua se joint au Venezuela et à la Bolivie en rompant ses relations diplomatiques avec Israël.

Boycott culturel : Gorillaz, Klaxons et les Pixies annulent leurs concerts en Israël

Suite au massacre en méditerranée, deux groupes anglais – l'énorme **Gorillaz**, de Damon Albarn, et **Klaxons** – annulent leur participation dans le festival d'été PIC.NIC à Tel Aviv.

Encore plus énorme, le groupe **Pixies** annule aussi son concert en Israël.

Après Santana, Gil Scott-Heron, Elvis Costello, pour ne citer que les plus connus, 2010 s'annonce comme une grande année de **Boycott Culturel** de l'Apartheid israélien...

Nouvelle victoire du BDS: Deux supermarchés italiens suspendent la vente des

produits AGREXCO

Les chaînes de supermarché COOP et Nordiconad suspendent la commercialisation des produits des colonies provenant des territoires palestiniens occupés

Un succès important de la campagne de Boycott,
Désinvestissement et Sanctions (BDS) contre l'apartheid
israélien

22 mai 2010 – Suite à la campagne de pression de la coalition italienne contre Carmel-Agrexco, deux importantes chaînes italiennes de supermarché, COOP et Nordiconad, ont annoncé la suspension de la vente des produits Agrexco, le principal exportateur des produits agricoles en provenance d'Israël et des colonies israéliennes illégales dans les territoires palestiniens occupés. Nordiconad est le groupe coopératif servant de centrale d'achat et de distribution de CONAD, qui opère en Italie du Nord. Le directeur de Nordiconad, M. Covili, a déclaré qu'on ne trouve plus aucun produit reconnu comme provenant d'Agrexco dans leurs supermarchés depuis fin avril. COOP Italia, via son directeur de la qualité M. Zucchi, a quant à lui affirmé qu'il existe un problème de traçabilité commerciale : le consommateur n'est pas en mesure de vérifier si le produit en question provient ou non des territoires occupés. COOP Italia a donc décidé de « suspendre l'approvisionnement de produits provenant des territoires occupés ».

La campagne de pression sur les entreprises de la grande distribution a été lancée en janvier cette année après une rencontre nationale de la coalition Stop Agrexco à Savona,

lieu d'accostage des bateaux d'Agrexco pour la distribution en Italie. Elle est coordonnée au niveau européen avec des mouvements analogues, dont la Coalition contre Agrexco en France, qui réunit plus de 90 associations dans l'objectif commun de s'opposer à l'installation de l'entreprise israélienne dans le port de Sète (Languedoc-Roussillon). En Italie, les clients et actionnaires de Coop ainsi que des associations actives dans la campagne ont commencé à envoyer des lettres de protestation aux revues de consommateurs de COOP pour demander de retirer de la vente les biens produits dans les colonies dans les territoires occupés. Cette initiative a ensuite été étendue à CONAD. La campagne a culminé le 30 mars quand, à l'occasion de la Journée de la Terre palestinienne et de la Journée mondiale BDS, des manifestations, sit in et actions d'information ont eu lieu de façon coordonnée dans les supermarchés de plusieurs villes italiennes. Suite à ces actions, une correspondance a commencé avec les dirigeants de COOP et CONAD, menant à des contacts directs et des rencontres avec la Coalition italienne Stop Agrexco. Lors de ces réunions, les représentants de la Coalition ont fourni de la documentation supplémentaire détaillée dénonçant la commercialisation illégale des produits provenant des colonies et la situation de violation des lois internationales et des droits humains en Palestine qui caractérise la production de ces produits.

Le résultat obtenu grâce aux pressions du côté des consommateurs responsables, des actionnaires et des militants est sous aucun doute positive. Toutefois les militants et militantes de Stop Agrexco continueront à veiller à ce que les déclarations soient suivies de faits, et invitent tout le monde à participer à cette lutte pour le respect du droit international, la liberté et l'autodétermination du peuple palestinien.

Contacts :

Stop Agrexco Italia
333 11 03 510
stopagrexcoitalia@gmail.com

Les étudiants Palestiniens s'engagent pour des boycotts radicaux

Bethléem, Ma'an News, 28 avril 2010

<http://www.maanneWS.net/eng/ViewDetails.aspx?ID=280198>

En prévision de la commémoration de la Nakba le mois prochain, les étudiants et associations de jeunesse Palestiniennes de Cisjordanie et de Gaza ont signé un mémorandum promulguant un boycott massif des produits et des programmes israéliens.

Ce document appelle à un arrêt de toutes les activités qui pourraient normaliser les relations entre la Palestine et Israël.

Selon une déclaration des groupes étudiants, « Le normalisation économique, politique, culturelle et institutionnelle légitimise l'oppression du peuple palestinien par Israël en donnant une apparence de normalité à la relation entre l'opresseur et le privé. Cette relation est loin d'être entre égaux tant qu'Israël continue de violer nos droits inaliénables, de voler notre terre, d'empêcher notre droit au retour des réfugiés en violation de la loi internationale et de nombreuses résolutions de l'ONU ».

Le mémorandum continue par la description d'une série de mesures que les étudiants veulent appliquer le 15 mai ou avant, quand les Palestiniens commémorent l'expulsion de centaines de milliers d'entre eux de chez eux qui a conduit à un Etat israélien.

Au-delà de faire la liste des éléments du boycott, les étudiants ont affirmé « notre droit à résister à l'occupation israélienne du peuple palestinien par toutes les formes de résistance et en accord avec la loi internationale, incluant les formes de résistance civile comme les manifestations, les sit-in et les boycotts d'Israël ».

Les étudiants ont déclaré leur adhésion à la Campagne Palestinienne pour le boycott Universitaire et Culturel d'Israël (PACBI) et ont dit qu'ils rejetteraient « toute rencontre israélo-palestinienne qui ne reconnaît pas nos droits inaliénables, et qui ne vise [pas] explicitement à résister à l'occupation, à la colonisation et à l'apartheid israéliens ».

La déclaration des étudiants dit que les groupes participants « refuseraient de prendre part au blanchiment de l'image publique d'Israël » et que « les rencontres non effectuées sur de tels principes donnent une fausse image d'égalité entre les deux parties en ignorant et en légitimant l'oppression du peuple palestinien ».

La déclaration a été adoptée par les conseils universitaires suivants :

Conseil des étudiants de l'université Birzeit

Conseil des étudiants de l'université An-Najah et la majorité des blocs étudiants du campus

Conseil des étudiants de l'université d'Hébron

Conseil des étudiants de l'université de Bethlehem

Conseil des étudiants de l'université Arabe-American de Jénine

Conseil des étudiants de l'université Al-Quds

Conseil des étudiants du Palestine Technical College d'Aroub

Conseil des étudiants de l'Open University Al-Quds à Tulkarem

Conseil des étudiants de l'Open University Al-Quds à Qalqilya

Conseil des étudiants du Palestine Technical College's de Khadouri

The Palestinian Student Campaign for the Academic Boycott of Israel (PSCABI)

Bloc de l'unions progressiste étudiante – Gaza

Organisation de jeunesse Fatah – Gaza

Front du travail progressiste étudiant – Gaza

Bloc islamique – Gaza

Ligue islamique des étudiants palestiniens – Gaza

Bloc de l'unité étudiante – Gaza

Union des Centres d'activité de jeunesse des camps de réfugiés palestiniens

Réseau de la Jeunesse Palestinienne – toutes branches

Union Générale des Etudiants Palestiniens (GUPS) -Chili

GUPS – Colombie

GUPS – France

Union Générale des Jeunes Palestiniens

Fédération palestinienne – Chili

Fédération palestinienne – Argentine

Réseau des communautés palestiniennes des USA (USPCN)

Communauté palestinienne de Catalogne

Et les groupes de jeunesse suivants :

Centre pour l'amitié argentino-palestinienne – Rosario/Argentine

Jeunesse arabe pour la Palestine – Valdivia/ Chili

Jeunesse arabe de Valparaiso – Via Del Mar/Chili

Jeunesse arabe de Concepcion – Concepcion /Chili

Le groupe de jeunes de l'église luthérienne Evan – Beit Sahour

Groupe de Scouts Sheppard – Beit Sahour

Groupe de Scouts Papal – Beit Jala

Conseil étudiant de l'Evangelical Lutheran School – Beit Sahour

Conseil étudiant de l'Evangelical Lutheran School – Ramallah

Conseil étudiant de Friends Boys School – Ramallah

Conseil étudiant de l'Arab Evangelical Episcopal School – Ramallah

Conseil étudiant de St. Joseph's School – Ramallah

Jafra Palestinian Youth Center- Camp de réfugiés d'Al-Yarmouk

Joint Advocacy Initiative – YMCA de YWCA de Palestine à Jérusalem Est.

La Coalition contre Agrexco en Italie est lancée !

<http://www.stopagrexcoitalia.org/>
Campagne de boycott de la société Agrexco

L'Europe, l'ONU et la Communauté internationale considèrent les colonies israéliennes construites sur le territoire palestinien non seulement illégales mais comme un obstacle sérieux à la paix au Moyen-Orient. Pourtant, la colonisation de vastes zones de Cisjordanie continue, confisquant la terre, les ressources, le travail à une population placée depuis des décennies sous l'emprise de l'occupation militaire israélienne. De plus le gouvernement israélien s'est de nombreuses fois rendu coupable de crimes de guerre contre l'humanité ; il a été dénoncé et condamné par des institutions comme l'ONU, l'Europe et des ONG comme Amnesty international et l'Observatoire des Droits de l'Homme.

Acheter des produits en provenance d'Israël, spécialement des colonies, signifie soutenir directement et de façon consciente ce régime d'apartheid. C'est pour cela que nous invitons les consommateurs italiens à agir concrètement en participant au boycott de la société israélienne Agrexco.

Agrexco est le principal exportateur de produits agricoles israéliens., commercialisant 70% des fruits, légumes fleurs et herbes aromatiques produits en Israël et dans les colonies. Avec la marque Carmel, Agrexco commercialise 70% des fruits et légumes produits par les colonies dans les territoires occupés ainsi que l'a admis un procès pénal en Angleterre à l'encontre de cette même société. Beaucoup de ces colonies se trouvent dans la vallée du Jourdain, la région la plus fertile

de Cisjordanie, dont 95% sont occupés par les colonies illégales, les plantations coloniales et les bases militaires. 80% des produits de Carmel-Agrexco sont exportés et vendus en Europe, depuis l'été 2009 par le port italien de Vado Ligure (Savone).

Sur la base de accords commerciaux entre l'Europe et Israël, les produits israéliens jouissent d'allègements fiscaux, c'est-à-dire exemptés de paiement des taxes de douanes. Dans une récente condamnation, la Cour européenne de justice a cependant révélé que beaucoup des produits des colonies, qui ne devraient pas jouir de ces exemptions, arrivent étiquetés comme provenant d'Israël et sont ainsi exportés illicitement à couts réduits. Le résultat est que les fruits d'un système illégal et de violations des droits internationaux finissent sur nos tables à des prix injustement plus bas et concurrentiel.

Il est temps de dire : « BASTA »

Boycottons les fruits de l'apartheid

Boycottons Carmel-Agrexco

source: <http://www.stopagrexcoitalia.org/>

**1300 personnes ont manifesté
contre l'implantation
d'Agrexco -Midi Libre**

Sète: 1 300 personnes ont manifesté contre l'implantation d'Agrexco sur le port

Sète a été le point d'orgue, hier, d'une journée d'action nationale contre cette société israélienne accusée d'exploiter les paysans palestiniens.

« *Agrexco, casse-toi, le port de Sète n'est pas à toi !* ». C'était l'un des slogans les plus entendus hier après-midi dans les rues de Sète. L'Ile Singulière était le point d'orgue d'une journée d'action nationale (et même européenne) contre l'implantation de cette société israélienne sur le futur terminal fruitier à 45 M€.

Une décision de Georges Frêche qui en a aussi pris pour son grade hier. Car cette entreprise d'Etat est accusée d'exporter 70 % de ses produits (fruits, légumes, fleurs) des colonies israéliennes, et donc «

*italic; »>de voler l'eau et les terres des paysans palestiniens qui sont obligés d'y travailler ». Et ce en violant la 4e convention de Genève qui interdit l'exploitation économique des territoires occupés. Quant aux 150 à 200 emplois promis par le président de la Région, « *c'est un mensonge !* ».*

Il était 16 h lorsque les participants à la marche, partie dans la matinée de Montpellier, sont arrivés, via Frontignan, sur l'esplanade (la place Aristide-Briand) dont le kiosque était enrubanné de banderoles. Selon les organisateurs issus des 93 (!) associations et mouvements divers regroupés dans la coalition anti-Agrexco, la mobilisation était trois fois supérieure à celle espérée puisqu'elle aurait rassemblé 1 500 personnes (1 100, selon la police) dont 700 marcheurs.

Après les interventions d'un paysan palestinien, d'un cinéaste israélien ou encore de Nicolas Duntze de la Confédération

paysanne, un cortège s'est formé pour défiler jusqu'à l'entrée de la gare maritime, en passant devant la mairie, par le quai Lemaresquier et la rue Euzet. Le port, dont l'accès était barré, était placé sous haute surveillance, entre les gendarmes mobiles et maritimes, les policiers et même un hélicoptère. La manifestation s'est dispersée sans incident.

Marc CAILLAUD

Marche contre Agrexco à Montpellier – AFP

Environ 400 manifestants opposés au projet d'implantation de l'importateur israélien de fruits Agrexco sur le port de Sète se sont rassemblés ce matin à Montpellier, avant d'entamer une marche qui doit les mener à Sète dans l'après-midi.

« Agrexco, le port de Sète n'est pas à toi », ont scandé les manifestants rassemblés devant le conseil régional Languedoc-Roussillon, propriétaire et gestionnaire du port de Sète. Sur

des pancartes, on pouvait lire des slogans hostiles au projet défendu par Georges Frêche, président sortant DVG de la Région Languedoc-Roussillon et candidat à sa succession.

A une semaine du premier tour des élections régionales, la marche anti-Agrexco a d'ailleurs pris des allures de fronde anti-Frêche, avec la présence, à son départ de Jean-Louis Roumégas, tête de liste d'Europe Ecologie en Languedoc-Roussillon, Paul Alliès, porte-parole de la candidate socialiste Hélène Mandroux, et René Revol (Front de Gauche/NPA).

« Violation du droit international »

« Je suis opposé à la venue

d'Agrexco à Sète pour deux raisons, a expliqué Jean-Louis Roumégas. D'une part, on ne peut pas commercer à n'importe quel prix, en fermant les yeux. Les produits d'Agrexco viennent de terres volées, où la liberté et l'eau sont volées. On est dans la violation du droit international. D'autre part, en développant ce type d'emploi sur le port de Sète, ne tue-t-on pas l'emploi de dizaines et de centaines de producteurs locaux? ».

« On ne veut pas d'Agrexco à Sète car cette entreprise exploite les produits des colonies palestiniennes, a renchéri Jean-Paul Nunez, délégué régional de la Cimade. C'est contraire à la 4ème convention de Genève. Agrexco est

une entreprise criminelle, qui n'a rien à faire sur le port de Sète ».

José-Luis Moragues, animateur de la coalition anti-Agrexco, a annoncé deux actions en justice, « une au niveau européenne, devant la Cour pénale internationale, en invoquant l'exploitation économique de territoires occupés; une, plus urgente, au niveau civil, pour demander une enquête sur l'origine des produits ».

AFP

06/03/2010

Actualités – Boycott Universitaire

Boycottez Ariel et le reste ! Toutes les institutions universitaires israéliennes sont complices de l'occupation et

de l'apartheid.

PACBI, 10 février 2010

<http://pacbi.org/etemplate.php?id=1175>

En réponse à la récente décision du gouvernement israélien d'élever le statut du soi-disant Centre Universitaire Ariel de Samarie (AUCS) à celui d'université, la Campagne Palestinienne pour le Boycott Académique et Culturel d'Israël (PACBI) réitère son appel pour un boycott d'AUCS et de toutes les autres institutions universitaires en raison de leur complicité dans le maintien de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid israéliens contre le peuple palestinien.

PACBI acclame les récentes protestations contre la décision de reconnaître AUCS – localisé dans la quatrième plus grande colonie juive des territoires palestiniens occupés – en université, mais met en garde contre les tentatives d'éloigner le mouvement de boycott de sa fondation – les droits complets reconnus par l'ONU, gravés dans l'appel palestinien à boycotter Israël – en direction d'un accent sélectif sur une seule partie de ses droits.

Les universitaires, journalistes et autres de la « gauche » sioniste qui se sont opposés au boycott universitaire pendant des années soutiennent maintenant avec enthousiasme un boycott visant seulement le collège Ariel, parce qu'il est construit illégalement sur le territoire palestinien. Toutefois, ceci réduit le boycott académique à un boycott des institutions des colonies, tout en exonérant les universités israéliennes en général, qui sont aussi complice qu'Ariel, sinon plus, dans le maintien et la justification de l'appareil colonial et d'apartheid israélien. Mais même si le boycott ne devait s'appliquer qu'aux universités construites sur les territoires palestiniens occupés, pourquoi le fait que le campus de l'université hébraïque de Mont Scopus est situé sur une terre palestinienne occupée à Jérusalem Est n'a-t-il pas provoqué la même sorte de condamnation qu'Ariel ?

Toutes les universités israéliennes sont étroitement liées à l'appareil militaro-sécuritaire, et jouent des rôles indispensables – directs et indirects – dans le maintien des violations de la loi internationale et des droits fondamentaux palestiniens depuis des décennies. Aucune université ni association universitaire israélienne n'a jamais pris position publiquement contre l'occupation, encore moins contre le système israélien d'apartheid et le refus des droits des réfugiés Palestiniens. Les universités israéliennes sont profondément complices du développement des systèmes d'armes et des doctrines militaires déployées au cours des crimes de guerre récents à Gaza [1] ; justifient la poursuite de la colonisation de la terre palestinienne et le nettoyage ethnique graduel des Palestiniens [2] ; fournissent une justification morale pour les assassinats extrajudiciaires et les attaques indiscriminées de civils [3] ; discriminent systématiquement les étudiants « non-Juifs » dans les admissions, le droit aux chambres d'étudiants, les aides financières, etc. ; et bien d'autres violations implicites et explicites des droits humains et de la loi internationale [4].

Alors que le BDS prend son essor mondialement, un nombre croissant de voix israéliennes s'expriment pour soutenir cette stratégie en tant que voie la plus efficace, non-violente, pour conduire à des changements vers la justice et une paix durable. La participation d'artistes et d'universitaires Israéliens à des actions spécifiques de boycott ces dernières années est appréciée et bien connue. Après la guerre d'agression israélienne sur Gaza, plusieurs personnalités universitaires et culturelles sont venues soutenir le BDS [5]. Bien avant le massacre de Gaza, toutefois, des Israéliens, supporters décidés des droits des Palestiniens, comme Rachel Giora, Ilan Pappé, Haim Bresheeth, Oren Ben-Dor, Anat Matar et feu Tanya Reinhart avaient adopté le BDS et l'avaient défendu contre les critiques Israéliens, en particulier contre les universitaires soi-disant « de gauche » [6]. Le groupe récemment formé Boycott! Supporting the Palestinian BDS Call

from Within [7] est particulièrement digne d'éloges, car il accepte sans conditions le BDS défini et guidé par le Comité National Palestinien du BDS (le BNC), et le BNC le considère par conséquent comme un partenaire fiable et intègre dans le mouvement.

Ces voix émergeant du sein de la société israélienne indiquent l'attrait croissant du BDS et l'admission de son pouvoir à effectuer des changements réels vers une paix juste. Il est pourtant crucial de souligner que le mouvement BDS tire ses principes à la fois des demandes de l'appel palestinien du BDS signé par plus de 170 organisations de la société civile palestinienne en juillet 2005 [8] et, dans les domaines universitaires et culturels, de l'Appel palestinien au boycott universitaire et culturel d'Israël (PACBI), publié un an auparavant en juillet 2004 [9]. Ensemble, les appels du BDS et du PACBI représentent les déclarations stratégiques les plus qualifiées et les plus largement soutenues venues de Palestine depuis des décennies ; toutes les factions politiques, les organisations du travail, étudiantes et de femmes, et les groupes de réfugiés dans le monde arabe ont soutenu et ratifié ces appels. Les deux appels soulignent la croyance prépondérante des Palestiniens, que la forme la plus efficace de solidarité avec le peuple palestinien est l'action directe visant à mettre fin au régime colonial et d'apartheid d'Israël – de la même façon que le régime d'apartheid en Afrique du Sud a été aboli – en isolant internationalement Israël par des boycotts et des sanctions, le forçant à se plier à la loi internationale et à respecter les droits palestiniens.

Depuis que ces appels ont été formulés, beaucoup d'accent a été mis sur la définition des principes du mouvement de boycott. Enraciné dans des valeurs et des principes universels, l'appel du BDS rejette catégoriquement toute forme de racisme, de discrimination raciale et d'oppression coloniale. Le PACBI a aussi traduit les principes inscrits dans son appel en un guide d'action pratique pour la

réalisation du boycott universitaire et culturel international d'Israël [10]. En même temps, le mouvement palestinien du boycott a été clair sur l'orientation et les buts du mouvement BDS.

À cet égard, l'importance de l'appel BDS de 2005 réside dans son approche globale du système colonial et d'apartheid d'Israël pris comme un tout, et de sa soumission du peuple palestinien, soit comme citoyens de deuxième classe à l'intérieur d'Israël, soit comme sujets à une occupation militaire, soit comme réfugiés dépossédés. Ceci a été résumé dans l'appel palestinien du BDS par les exigences concises qu'Israël doit reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et se soumettre complètement à la loi internationale en : respectant, protégeant et promouvant le droit au retour de tous les réfugiés Palestiniens ; en mettant fin à l'occupation de toutes les terres palestiniennes et arabes ; en reconnaissant la pleine égalité pour les citoyens Palestiniens d'Israël. En ce sens, l'appel du BDS s'oppose effectivement à la fragmentation israélienne systématique du peuple palestinien et à la réduction de la lutte pour la liberté et l'autodétermination à un jeu de marchandage interminable sur la terre de Cisjordanie et de la bande de Gaza occupées.

Au centre des trois demandes du mouvement palestinien BDS, il y a la compréhension qu'Israël est un État d'apartheid. Israël correspond à la définition de l'ONU de l'apartheid, pas seulement en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ; il se définit lui-même comme un État juif, pas comme un État de tous ses citoyens. Plus important, les lois, politiques et pratiques israéliennes discriminent ouvertement les citoyens Palestiniens – c.a.d. « non-Juifs » – de l'État. Le racisme et la discrimination omniprésents et institutionnalisés sont particulièrement évidents dans les domaines vitaux de la possession et de l'usage de la terre, dans l'éducation, l'emploi, l'accès aux services publics et la planification

urbaine. Le caractère d'apartheid fait partie du logiciel d'Israël depuis ses origines [11].

L'État d'Israël a été établi en 1948 en déplaçant la grande majorité de la population Arabe indigène de Palestine de ses foyers par la force. Aujourd'hui, ces réfugiés Palestiniens sont empêchés de revenir chez eux et sur les terres d'où ils ont été expulsés. À l'inverse, toute personne qui déclare une ascendance juive de n'importe où dans le monde peut devenir un citoyen israélien de nationalité juive selon la loi dite du retour. De plus, la guerre brutale d'Israël à Gaza n'a pas été une anomalie ; elle représente plutôt l'exemple le plus récent de la politique systématique de nettoyage ethnique et d'oppression coloniale qu'Israël a menée contre le peuple palestinien pendant plus de six décennies. Au cours de ce récent assaut militaire, Israël a tué plus de 1440 Palestiniens, dont 431 enfants, et en a blessé 5380 [12]. Israël a soumis la population assiégée de Gaza à trois semaines de terrorisme d'État incessant.

Malgré la clarté avec laquelle le mouvement BDS palestinien a énoncé les buts de la lutte palestinienne, certains Israéliens et d'autres soutiens du boycott ont tenté d'en limiter la portée. Ils ont tenté de limiter les buts du mouvement BDS en le restreignant géopolitiquement et en le confinant à un appel à terminer l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Cette « interprétation » du BDS est très dangereuse parce qu'elle cherche à s'approprier le droit de redéfinir les termes de la lutte en Palestine et d'imposer un programme politique idéologiquement suspect, qui laisse Israël indemne des accusations d'apartheid et de pratique de la forme la plus pernicieuse de racisme et de discrimination dans tous les territoires sous son contrôle.

Certains Israéliens basent aussi leur soutien au BDS sur un argument purement utilitaire, celui de 'sauver Israël de lui-même', plutôt que sur une solidarité raisonnée avec les Palestiniens. Mais cette perspective « pragmatique »,

autocentrée reproduit une attitude coloniale de supériorité où la population indigène, ses droits inaliénables et sa lutte pour la liberté ne sont même pas reconnus. Ce qui compte, selon cette perspective, ce sont les propres intérêts d'Israël, son image internationale et son futur. Mais si certains entreprennent de préserver le caractère d'Israël dans le futur sans remettre en cause ses lois et politiques coloniales et d'apartheid, comment peuvent-ils être comptés comme de vrais alliés du mouvement palestinien du BDS mondial ?

Quant aux cibles choisies pour les actions BDS, la force du mouvement BDS réside dans le fait qu'il n'impose pas de cibles et de tactiques spécifiques au groupe de solidarités autour du monde. Se basant sur le principe de la prise en compte du contexte et du respect de l'autonomie et de l'intégrité des groupes internationaux démocratiques qui soutiennent les droits des Palestiniens, la direction palestinienne collective du BDS a toujours pensé que les personnes et organisations de conscience qui soutiennent les droits humains connaissent le mieux leurs situations respectives et sont les plus capables de décider des moyens et des rythmes appropriés pour construire le mouvement BDS dans leur environnement. Quelquefois, viser tactiquement des produits faits seulement dans les colonies peut-être le meilleur moyen pour faire progresser une campagne. À d'autres moments, cela peut-être des résolutions de syndicats locaux soutenant le BDS, où des événements de boycott culturel, etc. Mais même si on ne s'intéressait qu'à l'occupation israélienne, et pas à son refus des droits des réfugiés ou à son système d'apartheid, ceci ne justifierait pas une position de principe pour le boycott des seuls « produits des colonies », comme si les colonies israéliennes elles-mêmes étaient l'entité coupable du colonialisme, et non l'État qui les a établis et qui les fait croître. Il n'y a pas d'autres cas de boycott dans le monde où des gens appellent à boycotter une manifestation des violations de la loi internationale par un État, plutôt que

l'État lui-même. Après tout, d'après la loi internationale, les États sont les entités légales supposées être responsables des crimes et des violations qu'ils commettent.

De toutes façon, ce n'est jamais aux universitaires et militants israéliens, quels que soient leurs principes, de définir les paramètres de référence et les priorités du mouvement, particulièrement pour les militants du monde entier. Presque toujours, les membres de la gauche sioniste ont refusé de reconnaître l'appel du BDS émanant de l'immense majorité des organisations de la société civile palestinienne, son ancrage et sa direction, le Comité National Palestinien du BDS, le BNC [13]. Ce faisant ils manquent au respect des aspirations du peuple palestinien et à notre droit à définir les objectifs de notre lutte. De plus, pour répondre à l'insistance de la gauche sioniste pour focaliser sur les symptômes d'oppression coloniale du système israélien, n'appelant qu'à la fin de l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, il est bon de souligner que dans l'Afrique du Sud de l'apartheid il aurait été ridicule de se focaliser uniquement sur les bantoustans. La lutte contre les bantoustans fut une partie intrinsèque de la lutte pour mettre fin au système d'apartheid et à une structure de domination dans laquelle la minorité blanche dominait et opprimait la population noire sud-africaine.

Peuple vivant sous l'apartheid israélien et exilé de sa terre, c'est aux Palestiniens et à leurs organisations de masse de définir leurs priorités, leurs objectifs et leurs stratégies pour atteindre nos droits selon la loi internationale. Le soutien israélien est une partie bienvenue et nécessaire de ce mouvement. Mais il doit se construire dans l'esprit d'une réelle solidarité, comme c'est le cas de Boycott From Within, qui respecte les vœux et les aspirations du peuple palestinien lui-même.

[1] Voir, par exemple, les preuves suivantes incriminant le partenariat de l'université de Tel Aviv avec l'armée et les

industries d'armement israéliennes

:<http://www.electronicintifada.net/downloads/pdf/090708-soas-palestine-society.pdf>

[2] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=63>

[3] <http://www.haaretz.com/hasen/spages/1062127.html> et Reuven Pedatzur, The Israeli Army House Philosopher, Haaretz, 24 février 2004.

[4]

http://www.alternativenews.org/images/stories/downloads/Economy_of_the_occupation_23-24.pdf

[5] Voir, par exemple, l'article BDS de Neve Gordon à :<http://www.ujfp.org/modules/news/article.php?storyid=589> et Udi Aloni à :

<http://www.protection-palestine.org/spip.php?article8278>

[6] Voir, par exemple, la lettre de Tanya Reinhart à l'universitaire israélien Baruch Kimmerling à :<http://www.mediamonitors.net/tanya13.html>

[7] <http://www.boycottisrael.info>

[8] <http://bdsmovement.net/?q=node/52#French>

[9] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=869>

[10]

http://www.bdsfrance.org/index.php?option=com_content&view=article&id=11&Itemid=13#CR

et <http://www.pacbi.org/etemplate.php?id=1107>

[11] Plus sur le régime israélien d'occupation, la colonisation et d'apartheid sur ce papier stratégique du BNC: http://www.protection-palestine.org/IMG/pdf/Francais-BNC_Position_paper_Durban_Review.pdf

[12] <http://www.ochaopt.org/gazacrisis/index.php?section=3>

[13] Par exemple l'article d'Uri Avnery balayant l'appel palestinien au BDS et le BNC: <http://www.france-palestine.org/article12564.html>

**Le cartographe palestinien Khalil Tafakji interdit de déplacement à l'étranger
dimanche 7 février 2010, par Philippe Rekacewicz**

<http://blog.mondediplo.net/2010-02-07-Le-cartographe-palestinien-Khalil-Tafakji>

Khalil Tafakji, géographe et cartographe palestinien de Jérusalem, vient de recevoir par simple courrier un ordre signé du ministère de la sécurité intérieure israélien lui interdisant tout voyage à l'étranger pendant les six prochains mois. « Pour des raisons de sécurité », indique la lettre.

Khalil Tafakji n'est pas n'importe qui à Jérusalem. Très respecté et considéré comme un chercheur compétent, il est souvent invité aux Etats-Unis pour des débats ou des conférences. Il a été membre de la délégation palestinienne qui a conduit les négociations de paix pendant une dizaine d'année (d'Oslo à Taba, 1992-2001). Travaillant alors pour l'Autorité palestinienne, il en a été le cartographe en chef. Khalil Tafakji a aussi été un proche collaborateur de Fayçal Hussein, fondateur de la société d'études arabes (Beit Ash-Sharq) en 1983 et de la Maison d'Orient, dévastée et fermée par les autorités israélienne en 2001 (lire dans Le Monde diplomatique : « Le compromis manqué de Camp David », par Fayçal Hussein, décembre 2000, et « Le mur de la honte », par Matthew Brubacher, novembre 2002). Khalil Tafakji dirige actuellement la section cartographique de la société d'études arabes, relocalisée depuis dans un quartier d'Al-Ram (localité située au nord de Jérusalem) brutalement coupé en deux par le mur de séparation.

C'est dans un appartement de ce quartier – des fenêtres duquel on voit le mur – que nous l'avons rencontré en décembre 2006 (lire dans Le Monde diplomatique « Comment Israël confisque Jérusalem-Est », par Dominique Vidal et Philippe Rekacewicz, février 2007). Khalil Tafakji travaille notamment avec son fils, que nous avons vu complètement révolté d'avoir été une fois de plus le témoin direct, le matin de notre visite, des humiliations infligées à son père par les soldats israéliens au passage obligé du checkpoint d'Al-Ram, situé à quelques mètres seulement de leurs bureaux. C'est Khalil Tafakji lui-même qui, déployant des trésors de patience et de diplomatie,

réussit finalement à calmer son fils. Nous avons en face de nous un homme détendu et mesuré qui, au cours de l'entretien, n'avait pas hésité à nous dire que les Palestiniens seraient même prêts, dans le cadre d'un accord de paix global, à faire des concessions sur certaines grandes colonies israéliennes dans le secteur de Jérusalem. Il est pourtant un spécialiste hors pair des colonies, dont il suit les extensions avec attention. Ses cartes, réputées dans le monde entier, sont utilisées par de nombreux journaux.

« Résident permanent de Jérusalem », il a théoriquement le droit de se déplacer partout en Israël, mais n'a pas pour autant la nationalité israélienne.

« Je suis un homme de paix ! a-t-il déclaré à l'agence Maan le 4 février dernier. Il me semble clair qu'en s'attaquant à moi de la sorte, le gouvernement israélien montre qu'il veut tout sauf faire la paix. »

La journaliste Marian Houk, basée à Jérusalem, s'interroge sur son blog, UN-truth, sur les raisons de cette interdiction. Khalil Tafakji revenait juste d'une tournée de conférences qui l'a mené au Liban, en Turquie et jusqu'en Inde pour parler dans le détail des politiques israéliennes discriminatoires envers les résidents palestiniens. La coïncidence est troublante.

Il a expliqué à Marian Houk que les autorités israéliennes lui avaient simplement téléphoné pour lui demander de se présenter à la Moskobiyya à Jérusalem-Ouest pour signer l'ordre d'interdiction. « Ils m'ont dit que j'avais quatorze jours pour contester la décision, mais avec un motif sécuritaire, il n'y a aucun espoir qu'ils reviennent dessus. »

En attendant, Khalil Tafakji active ses relations à l'étranger pour essayer de peser sur le gouvernement israélien, tout en continuant de travailler et de produire ses indispensables cartes.

En 2003, déjà, lors d'un entretien réalisé pour l'émission « Frontline/World » de la chaîne PBS, la journaliste américaine Robin Shulman lui demanda : « Qu'allez-vous faire de toutes vos cartes ? » Elle le vit tourner la tête par la fenêtre et

regarder le checkpoint. Puis il répondit : « C'est pour les archives... Je les laisserai pour l'Histoire. »

La GUPS condamne fermement la signature des accords de coopération entre les universités françaises de Paris-VII et de Paris-XIII, et les universités israélienne de Ben-Gourion et palestinienne d'Al-Qods.

Vendredi, 02 Avril 2010

http://www.gups-france.org/index.php?option=com_content&view=article&id=165:la-gups-condamne-fermement-la-signature-des-accords-de-cooperation-entre-les-universites-francaises-de-paris-vii-et-de-paris-xiii-et-les-universites-israelienne-de-ben-gourion-et-palestinienne-dal-qods-&catid=43:communiques&Itemid=104

Le 19 Mars 2010, un accord de coopération pédagogique et de recherche a été signé entre les universités françaises de Paris-Diderot (VII) et de Paris-Nord (XIII) et les universités israélienne de Ben-Gourion et palestinienne d'Al-Qods (Abu Dis), en présence de Valérie Pécresse, ministre français de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Cet accord, signé dans la « discrétion » n'est certainement pas conforme au souhait de la société civile palestinienne qui a lancé dès 2005 un appel au Boycott, au Désinvestissement et aux Sanctions (BDS) à l'encontre de l'Etat israélien qui bafoue le droit international et refuse aux Palestiniens les droits humains les plus élémentaires. Cette campagne, qui prévoit également un volet universitaire et culturel est aujourd'hui reprise dans le monde entier et notamment en France par l'AURDIP (Association des Universitaires pour le Respect du Droit International en Palestine) et la campagne BDS-France.

Dans ces conditions, il est scandaleux d'apprendre que des universités françaises aient conclu un tel accord dans le but

d'offrir un « nouveau terrain de rapprochement et d'échange entre les Palestiniens et les Israéliens désireux d'offrir les possibilités d'un savoir vivre ensemble » tandis qu'il n'est fait mention ni de l'occupation israélienne des territoires palestiniens ni des crimes de guerre dont Israël continue de se rendre coupable.

Les universités françaises se félicitent au contraire de cet accord et omettent scrupuleusement de préciser que des milliers d'étudiants palestiniens sont empêchés trop souvent de se rendre dans leurs universités du fait des restrictions arbitraires à la circulation de la population ou du blocus meurtrier imposé dans la bande de Gaza.

Ainsi, le communiqué de presse de l'Université Paris-VII annonce notamment la création d'un Master de médiation psychosocial euro-méditerranéen, avec pour but « de travailler ensemble sur les pratiques de la médiation psychosociale, interculturelle et de la médiation de conflit... ». Ce groupe de travail permet dans cette région sensible du Proche-Orient, de fournir un cadre d'échanges professionnels où des personnes de diverses origines culturelles, impliqués dans le travail institutionnel, peuvent se rencontrer dans un espace de respect mutuel, de créativité humaine et scientifique ».

Nous nous demandons de quel « respect mutuel » il s'agit, lorsque l'Etat d'Israël viole la légalité internationale en toute impunité puis finit par se voir encourager dans sa politique par des accords de coopération tel que celui-ci. Comment peut-on réduire à un problème de « cadre d'échanges professionnels » l'insupportable réalité de l'occupation ? Aucun vivre-ensemble ne saurait être envisagé alors que les Israéliens continuent de vivre au détriment des Palestiniens.

Parce que les universités françaises sont tenues de faire preuve d'une attitude éthique et soucieuse du droit international, nous demandons qu'il ne soit donné aucune suite à cet accord illégitime et injuste. Tant que le droit

international ne sera pas respecté en Palestine, nous, étudiants palestiniens, condamnerons tout accord de coopération avec des institutions israéliennes, qui ne font que légitimer l'occupation et les violations de nos droits. A ce titre, nous regrettons très fortement la participation de l'université palestinienne d'Al-Qods qui agit ainsi contre la volonté des étudiants Palestiniens eux-mêmes.

Enfin, nous appelons malgré tout à la défense du droit à l'éducation des Palestiniens, et au soutien du personnel et des étudiants des universités palestiniennes qui luttent chaque jour pour la réalisation de leurs droits.

L'Université Hébraïque de Jérusalem chasse le juge Goldstone de son conseil d'administration (juin 2010)

<http://www.protection-palestine.org/spip.php?article8924>

L'Université Hébraïque de Jérusalem chasse le juge Goldstone de son conseil d'administration, sous les pressions exercées par les donateurs européens et américains à l'encontre du président de l'Université, Menachem Ben Sasson, suite à la publication par le juge Goldstone du rapport sur le conflit de Gaza.

Ce rapport, qui soulignait de graves atteintes aux droits humains par Israël lors de l'attaque sur la bande de Gaza en décembre 2008 et janvier 2009 et qui envisageait que des crimes de guerres et des crimes contre l'humanité aient été commis, avait été violemment dénoncé par le gouvernement israélien qui avait ouvert une campagne de calomnie contre le juge Goldstone.

Cet épisode s'ajoute à une longue liste de soutiens de l'Université Hébraïque au gouvernement israélien et à son entreprise de dépossession de territoires palestiniens:

occupations de terres palestiniennes, emploi d'anciens militaires et membres des services secrets, soutien des étudiants-soldats, discrimination d'étudiants et de visiteurs palestiniens etc... Il s'ajoute donc à la longue liste de raisons pour lesquelles le Boycott universitaire a toute sa place dans la stratégie palestinienne de Boycott, Désinvestissement et Sanctions contre l'apartheid israélien.

Une délégation israélienne expulsée de l'université de Madrid

08/06/2010

Des étudiants qui se solidarisent avec les gazaouites et les pacifistes de la Flottille de la Liberté agressée par les forces pirates de la marine israélienne, ont fait échouer une réunion du comité commun entre l'Espagne et Israël à l'université de Madrid, le lundi 7/6.

«La délégation israélienne a été évacuée de l'université sous protection de la police espagnole, suite à des protestations des étudiants qui étaient déterminés à faire échouer l'organisation de la réunion d'une mission militaire pour débattre de la vente d'armes espagnoles à l'entité sioniste», a affirmé une source bien informée.

Les étudiants ont condamné l'assaut israélien criminel en exigeant de boycotter Israël et d'expulser sa délégation d'Espagne.

L'Université de Johannesburg est appelée à rejoindre le BDS

27 septembre 2010

La campagne BDS internationale demande à **l'Université de**

Johannesburg, en Afrique du Sud, de couper tous ses liens académiques avec l'Université Ben Gourion jusqu'à ce qu'Israël respecte le droit international.

Cette demande a reçu le soutien de *John Dugard, Desmond Tutu, Breyten Breytenbach, Allan Boesak, Mahmoud Mamdani* et de presque 200 autres universitaires de 22 institutions académiques sud-africaines:

<http://www.ujpetition.com/>

Plusieurs articles en Anglais:

<http://www.timeslive.co.za/world/article675369.ece/Israeli-ties-a-chance-to-do-the-right-thing>

<http://www.mg.co.za/article/2010-09-24-new-pressure-on-uj-to-s-ever-israel-ties>

<http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2010/sep/29/south-africa-boycott-israel>

La liste des signataires:

- Prof Neville Alexander
(University of the Cape Town)
- Prof Peter Alexander
(University of Johannesburg)
- Dr Stephanie Allais
(University of Edinburgh)
- Dr Shireen Ally
(University of the Witwatersrand)
- Waheeda Amien
(University of the Cape Town)
- Prof Kader Asmal
(University of the Western Cape)
- Ivor Baatjes
(University of Johannesburg)

- Dr Nasima Badsha
(Cape Higher Education Consortium)
- Shahana Bassadien
(University of Johannesburg)
- Umesh Bawa
(University of the Western Cape)
- Dr Rashid Begg
(Stellenbosch University)
- Prof Jane Bennet
(University of the Cape Town)
- Dr Shamim Bodhanya
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Allan Boesak
(Stellenbosch University)
- Prof Patrick Bond
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Nico Botha
(Stellenbosch University)
- Prof Breyten Breytenbach
(New YorkUniversity)
- Dr Andrea Brigaglia
(University of the Cape Town)
- Prof Heather Brookes
(University of Johannesburg)
- Dr Mariza Brooks
(University of the Free State)
- Imraan Buccus
(University of KwaZulu-Natal)

- Prof Ronelle Carolissen
(Stellenbosch University)
- Claire Ceruti
(University of Johannesburg)
- Dr Janet Cherry
(Nelson Mandela Metropolitan University)
- Denzil Chetty
(University of South Africa)
- Nicola Cloete
(University of the Witwatersrand)
- Prof Jim Cochrane
(University of the Cape Town)
- Prof Jacklyn Cock
(University of the Witwatersrand)
- Prof Ampie Coetzee
(University of the Western Cape)
- Dr Linda Cooper
(University of the Cape Town)
- Stanford Cronje
(Cape Peninsula University of Technology)
- Prof Yousuf Dadoo
(University of South Africa)
- Prof Suleman Dangor
(University of KwaZulu-Natal)
- Dr Marcelle Dawson
(University of Johannesburg)
- Prof John Dugard
(Leiden University)

- Vusumzi Duma
(University of Fort Hare)
- Prof Jane Duncan
(Rhodes University)
- Nazeem Edwards
(Stellenbosch University)
- Prof Piet Erasmus
(University of the Free State)
- Dr Zimitri Erasmus
(University of the Cape Town)
- Prof Farid Esack
(University of Johannesburg)
- Dr Ahmed Essa
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Faadiel Essop
(Stellenbosch University)
- Prof Aslam Fataar

(Stellenbosch University)
- Judy Favish
(University of the Cape Town)
- Dr Washiela Fish
(University of the Western Cape)
- Dr Tony Fluxman
(Rhodes University)
- Dr Kally Forrest
(University of the Witwatersrand)
- Prof Steven Friedman
(University of Johannesburg)

- Dr Faaiz Gierdien
(Stellenbosch University)
- Dr Kelly Gillespie
(University of the Witwatersrand)
- Prof Clive Glaser
(University of the Witwatersrand)
- Prof Daryl Glaser
(University of the Witwatersrand)
- Prof Sulaiman Gool
(University of the Western Cape)
- Prof Keith Gottschalk
(University of the Western Cape)
- Prof Pumla Gqola
(University of the Witwatersrand)
- Prof Ran Greenstein
(University of the Witwatersrand)
- Prof Janis Grobbelaar
(University of Pretoria)
- Dr Jonathan Grossman
(University of the Cape Town)
- Prof Cornie Grownwald
(Stellenbosch University)
- Dr Heidi Grunebaum
(University of the Cape Town)
- Prof Mohamed Haffajee
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Muhammed Haron
(University of Botswana)

- Dr Monica Hendricks
(Rhodes University)
- Prof Fred Hendricks
(Rhodes University)
- Zubeida Jaffer
(University of the Cape Town)
- Prof Jeff Jawitz
(University of the Cape Town)
- Prof Mohamed Jeebhay
(University of the Cape Town)
- Prof Jennifer Jelsma
(University of the Cape Town)
- Prof Shamil Jeppe
(University of the Cape Town)
- Prof Iqbal Jhazbhay
(University of South Africa)
- Nadeema Jogee
(University of the Cape Town)
- Cyril Julie
(University of the Western Cape)
- Zuhayr Kafaar
(Stellenbosch University)
- Prof Ashraf Kagee
(Stellenbosch University)
- Dr Feroza Kaldine
(University of Johannesburg)
- Prof Andre Keet
(University of Pretoria)

- Prof Bridget Kenny
(University of the Witwatersrand)
- Fazel Khan
(Durban University of Technology)
- Dr Saadika Khan
(University of the Western Cape)
- Prof Sultan Khan
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Gilton Klerck
(Rhodes University)
- Prof Elize Koch
(Nelson Mandela Metropolitan University)
- Mariana Kriel
(University of the Free State)
- Prof Johannes Kritzinger
(University of South Africa)
- Prof Antjie Krog
(University of the Western Cape)
- Dr Simangaliso Kumalo
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Premesh Lalu
(University of the Western Cape)
- Dr Lis Lange [Dir]
(Council for Higher Education)
- Dr Clint Le Bruyns
(Stellenbosch University)
- Prof Lesley Le Grange
(Stellenbosch University)

- Annie Leatt
(University of the Witwatersrand)
- Prof Martin Legassick
(University of the Western Cape)
- Dr Llewellyn Leonard
(University of Johannesburg)
- Kezia Lewins
(University of the Witwatersrand)
- Suzana Molins Lliteras
(University of the Cape Town)
- Prof Gerrie Lubbe
(University of South Africa)
- Lwazi Lushaba
(University of Fort Hare)
- Rev Solomuzi Mabuza
(University of KwaZulu-Natal)
- Dr Nawaz Mahomed
(Cape Peninsula University of Technology)
- Tasneem Majam
(University of Johannesburg)
- Prof Anwar Mall
(University of the Cape Town)
- Ayesha Mall
(Durban University of Technology)
- Sue Marais
(Rhodes University)
- Maud Marcinkowski
(University of the Free State)

- Mohamed Shaid Mathee
(University of the Cape Town)
- Prof Achille Mbembe
(University of the Witwatersrand)
- Prof Ebrahim Moosa
(Duke University)
- Prof Najma Moosa
(University of the Western Cape)
- Prof Nicky Morgan (DVC)
(Central University of Technology)
- Aidan Mosselson
(University of the Witwatersrand)
- Enver Motala
(University of Johannesburg)
- Makhwênkwe Mvalo
(Cape Peninsula University of Technology)
- Dr Munene Mwaniki
(University of the Free State)
- Dr Lubna Nadvi
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Rajen Naidoo
(University of KwaZulu-Natal)
- Prof Andrew Nash
(University of the Cape Town)
- Prof Cobus Naude (Rtd.)
(University of Johannesburg)
- Dr Nadia Navsa
(University of Pretoria)

- Trevor Ngwane
(University of KwaZulu-Natal)
- Dr Pamela Nichols
(University of the Witwatersrand)
- Dr Noor Nieftagodien
(University of the Witwatersrand)
- Dr Dhiraj Kumar Nite
(University of Johannesburg)
- Lulamile Ntonzima
(Cape Peninsula University of Technology)
- Dr Monde Ntwasa
(University of the Witwatersrand)
- Dr Rashied Omar
(University of Notre Dame)
- Prof Ruksana Osman
(University of the Witwatersrand)
- Dr Sven Ouzman
(University of Pretoria)
- Abdool Peer
(University of Johannesburg)
- Dr Fathima Peerbhay
(University of the Western Cape)
- Prof Gonda Perez
(University of the Cape Town)
- Gadija Petker
(University of Johannesburg)
- Prof Innocent Pikirayi
(University of Pretoria)

- Prof Kriben Pillay
(University of KwaZulu-Natal)
- Dr Suren Pillay
(Human Sciences Research Council)
- Richard Pithouse
(Rhodes University)
- Prof Barney Pityana (VC)
(University of South Africa)
- Dr Leonard Praeg
(Rhodes University)
- Prof Aminur Rahim
(University of Fort Hare)
- Brian Ramadiro
(University of Fort Hare)
- Dr Thiven Reddy
(University of the Cape Town)
- Megan Riley
(University of the Cape Town)
- Prof Christian Rogerson
(University of the Witwatersrand)
- Prof Monty Roodt
(Rhodes University)
- Dr Shamiel Salie
(University of the Cape Town)
- Dr Vishwas Satgar
(University of the Witwatersrand)
- Dr Ursula Scheidegger
(University of the Witwatersrand)

- Cassim Seedat
(Durban University of Technology)
- Fatima Seedat
(McGill University)
- Dr Fredrico Settler
(University of the Cape Town)
- Dr Sa'diyya Shaikh
(University of the Cape Town)
- Prof Mala Singh
(Open University)
- Dr Luke Sinwell
(University of Johannesburg)
- Dr Tahir Fuzile Sitoto
(University of KwaZulu-Natal)
- Donato Somma
(University of the Witwatersrand)
- Prof Roger Southhall
(University of the Witwatersrand)
- Dr Jane Starfield
(University of Johannesburg)
- Prof Raymond Suttner
(University of South Africa)
- Prof Leslie Swartz
(Stellenbosch University)
- Dr Pedro Tabensky
(Rhodes University)
- Prof Abdulkadar Tayob
(University of the Cape Town)

- Yasmeen Thandar
(Durban University of Technology)
- Prof Beverly Thaver
(University of the Western Cape)
- Prof Fiona Tregenna
(University of Johannesburg)
- Prof Rehana Vally
(University of Pretoria)
- Salim Vally
(University of Johannesburg)
- JC van der Merwe
(University of the Free State)
- Maria van Driel
(University of the Witwatersrand)
- Prof Robert van Niekerk
(Rhodes University)
- Carina van Rooyen
(University of Johannesburg)
- Prof Shahid Vawda
(University of the Witwatersrand)
- Dr Wilhelm Verwoerd
(Stellenbosch University)
- Prof Shabbir Wadee
(Stellenbosch University)
- Prof Everard Weber
(University of Johannesburg)
- Prof Gerald West
(University of KwaZulu-Natal)

- Dr Hylton White
(University of the Witwatersrand)
- Prof Hein Willemse
(University of Pretoria)
- Dr Clarence Williams
(University of the Western Cape)
- Dr Michelle Williams
(University of the Witwatersrand)
- Ben Winks
(University of Johannesburg)
- Prof Leslie Witz
(University of the Western Cape)
- Prof Tahir Wood
(University of the Western Cape)
- Prof Eric Worby
(University of the Witwatersrand)
- Dr Leo Zeilig
(University of the Witwatersrand)
- Rev Sthembiso Zwane
(University of KwaZulu-Natal)

Lettre ouverte des étudiants de la bande de Gaza à l'Union des étudiants d'Europe : opposez-vous à l'apartheid et aux crimes de guerre

Campagne des étudiants palestiniens pour le boycott universitaire d'Israël (PSCABI)

Vous n'avez pas su vous souvenir de ces moments où il n'était

pas facile de se mettre du bon côté de l'histoire et de prendre position comme seuls les mouvements étudiants le peuvent.

Bande de Gaza assiégée,

le 6 novembre 2010

Nous vous écrivons en tant qu'étudiants de la bande de Gaza assiégée dont l'ensemble du système d'enseignement est paralysé à cause d'un blocus israélien de quatre années et qui se poursuit. Nous sommes profondément peiné que vous ayez tenu votre conférence annuelle de cette année à Jérusalem, conférence organisée par l'Union nationale des étudiants israéliens, par le ministère israélien de la Diplomatie publique et des Affaires de la diaspora, ainsi que par le Cabinet du Premier ministre. Cela nous attriste que vous n'ayez pu être solidaires avec nous et briser le silence que nous impose l'Etat que vous avez choisi, et prendre position contre ce que le rapporteur spécial des Nations-Unies, John Dugard, décrit comme le seul cas restant après l'Afrique du Sud « de régime rattaché à l'Occident qui refuse l'autodétermination et les droits humains à un peuple en voie de développement, et qui agit ainsi depuis si longtemps » (1).

En plein siège et occupation et pendant que nous étions massacrés au début de l'année 2009, les organismes gouvernementaux et judiciaires du monde regardaient. Pendant 22 jours nous avons été frappés d'horreur, nous avons été laissés seuls face à la quatrième armée du monde, à un Etat avec plus de 400 têtes nucléaires qui a fréquemment utilisé la totalité de sa force destructrice contre notre population civile. Nous avons été confrontés aux F16, F15, F35, aux chars d'assaut Merkava, aux hélicoptères Apache, à la marine de guerre et au phosphore blanc qui brûle la chair, avec pour résultat, plus de 1400 victimes, et parmi elles, 413 enfants. Le premier jour de ce massacre, plus de 500 avions israéliens

commencèrent à bombarder toute la bande de Gaza. Il était 11 h 23 du matin, le moment où les étudiants quittent leurs écoles et universités, après la période d'examens du trimestre d'hiver. Selon les principales organisations des droits de l'homme, et notamment B'Tselem, dans la majorité, les victimes sont des enfants de moins de 18 ans.

Au cours de l'assaut, 37 établissements scolaires primaires et secondaires ont été touchés, dont 18 étaient utilisés comme abri par tous ceux qui venaient de fuir leurs maisons. L'école internationale américaine a été détruite, et quatre bâtiments de l'université islamique de Gaza (UIG) démolis (2). L'enquête Goldstone pour les Nations unies indique que « les opérations militaires à Gaza étaient dirigées par Israël contre la population de Gaza dans son ensemble, pour servir une politique globale visant à punir la population de la bande de Gaza, et dans une politique délibérée de la force disproportionnée dirigée contre la population civile » (3). Pourtant, aucune action n'a été engagée par la communauté internationale.

Depuis qu'il a été créé, sur les ruines des réfugiés palestiniens, Israël a violé plus de résolutions des Nations unies que tout autre pays, et notamment l'article 26 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme se rapportant à l'enseignement et au respect des droits humains et des libertés fondamentales. Notre droit à l'enseignement est dénié constamment, en violation de l'article 50 de la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, article qui exige que tous les établissements « consacrés aux soins et à l'éducation des enfants » aient leur fonctionnement facilité par la puissance occupante.

A Gaza, depuis quatre ans, le blocus israélien interdit même les besoins les plus élémentaires pour les élèves tels que fournitures de bureau, papier, livres, cartables – les élèves n'ont souvent même pas de bougies pour les éclairer et pouvoir

étudier, en raison de la pénurie organisée de l'électricité. La pauvreté qui résulte du blocus a contraint beaucoup de ceux qui aspiraient aux études à les arrêter prématurément pour travailler et aider leur famille et, sauf pour une infime minorité, poursuivre leurs études à l'étranger est à peu près impossible.

Sans parler de l'occupation impitoyable de la Cisjordanie par Israël, de l'expansion des colonies illégales réservées aux juifs, de la construction du mur illégal d'apartheid, des restrictions aux mouvements des Palestiniens et des humiliations sur les plus de 600 check-points de Cisjordanie, et de l'annexion illégale de Jérusalem, lieu de votre conférence annuelle.

Les Palestiniens de 1948, qui se virent imposer la citoyenneté israélienne, souffrent énormément des lois et politiques discriminatoires au profit des citoyens juifs d'Israël. Notre seule faute est de ne pas être de la « bonne religion ». Les propos de nombreux décideurs politiques israéliens suggèrent que d'autres Palestiniens pourraient être expulsés par la violence dans le cadre du « nettoyage ethnique rampant » qui se poursuit depuis 1948.

Nous vous demandons de ne pas céder face à cette machine de propagande israélienne impitoyable qui a pour but d'absoudre Israël de ses crimes, nous vous demandons de vous joindre à l'appel palestinien aux boycotts, désinvestissements et sanctions, afin d'isoler Israël jusqu'à ce qu'il se conforme au droit international, qu'il mette fin à son siège illégal de la bande de Gaza, à ses 53 années d'occupation militaire de la Cisjordanie, à ses politiques discriminatoires sur fond raciste contre les un million quatre cent mille Arabes autochtones en Israël, et à son déni du droit au retour des millions de victimes du nettoyage ethnique d'Israël (4).

L'appel palestinien au boycott universitaire d'Israël est soutenu par des universitaires et étudiants du monde entier.

Des universités et collèges tels que l'université de Californie Berkeley, l'université de Michigan (Dearborne), le Hampshire College, l'université du Sussex et bien d'autres ont tous lancé des initiatives pour le boycott et le désinvestissement des sociétés qui soutiennent l'apartheid et l'occupation israéliens. Après s'être rendu en Terre sainte, l'archevêque et militant BDS, Desmond Tutu a déclaré :

« Je ne me lasse jamais de parler de la détresse si profonde dans mes visites en Terre sainte ; elles me rappellent tellement ce qui nous est arrivé, à nous la population noire en Afrique du Sud. J'ai vu l'humiliation des Palestiniens sur les check-points ou sur les barrages routiers, souffrant comme nous avons souffert quand les jeunes policiers blancs nous empêchaient de nous déplacer. Mon cœur se serre. Je dis, 'Pourquoi avons-nous une si courte mémoire ?' » (5).

Quand l'Union des étudiants d'Europe s'est créée en 1982, les étudiants du bureau d'information des étudiants d'Europe occidentale et leurs unions ont pris la tête de l'opposition au régime de l'apartheid raciste sud-africain. Il n'était pas question alors de négocier avec une telle oppression à fond racial, il n'y avait qu'un mot, un seul : BOYCOTT. Les gens n'ont plus cru dans la rhétorique afrikaner tout comme aujourd'hui beaucoup dans le monde ne se laissent plus prendre par la campagne pour « une nouvelle image d'Israël ». Comme aujourd'hui, le soutien des gouvernements occidentaux à une oppression de plusieurs décennies avait empêché l'action de la justice par les recours habituels pour faire rendre des comptes aux violeurs des droits de l'homme et aux criminels de guerre.

Tout comme les étudiants au fil des années quatre-vingt ont exclus la banque Barclays de leurs campus en raison de ses investissements dans l'apartheid, nous avons espéré de votre part la même solidarité étant donné la sauvagerie sans égale et l'emprisonnement auxquels nous, Palestiniens, somme soumis. Vous n'avez pas su vous souvenir de ces moments où il n'était

pas facile de se mettre du bon côté de l'histoire et de prendre position comme seuls les mouvements étudiants le peuvent. Au lieu de cela, vous avez décidé de normaliser vos relations avec un régime d'apartheid en participant à la rencontre de l'Union des étudiants d'Europe à Jérusalem. En outre, vous avez échoué à défendre ceux que ne vous n'avez pas vus pendant votre séjour, ceux dont les voix sont étouffées, ceux dont les espoirs sont constamment brisés, ceux qui toujours pleurent des êtres chers. [1]

[1] Références :

[1] <http://electronicintifada.net/v2/ar...>

[2] <http://jordantimes.com/?news=14035>

[3] <http://www2.ohchr.org/english/bodie...>

[4] <http://www.pacbi.org/etemplate.php?...>

[5] <http://www.timeslive.co.za/world/ar...>

Approuvée par :

Clare Solomon, President, University of London Union

Arfah Farooq, Black and Ethnic Officer, Goldsmiths Students' Union

Mark Bergfeld, National Union Students, National Executive Committee

Hanif Leylabi National Union Students, LGBT Committee

James Haywood, Campaigns and Communications Officer, Goldsmiths Students' Union

Ashok Kumar, Education Officer, LSE Students' Union

Mobilisation nationale contre Agrexco le 6 mars: Tous à Montpellier et à Sète !

Le combat mené par la Coalition contre Agrexco contre l'implantation de l'entreprise israélienne à Sète est un enjeu régional, mais aussi national et européen. C'est un symbole pour la campagne BDS et cette lutte recueille le soutien de nombreuses organisations locales non spécialistes de la Palestine sur d'autres enjeux (emploi, environnement...). A la veille des élections régionales, c'est un rendez-vous citoyen à ne pas manquer.

La Campagne BDS France appelle donc à une large mobilisation nationale pour la Marche du 06 mars 2010 de Montpellier à Sète.

Elle met en place un car au départ de Paris le vendredi 5 mars à 21h pour un retour dans la nuit à partir de Sète le samedi 6 mars à 19h30.

Les places sont limitées, alors inscrivez-vous avant le 26 février à cette adresse: marcheagrexco@yahoo.fr

Le prix est de 40 euros aller-retour, à payer d'avance pour la réservation du bus

(Pour ceux qui souhaitent rester sur place, des hébergements solidaires sont possibles)

Retrouvez l'appel à la journée de mobilisation sur le site de la Campagne : www.bdsfrance.org

Et relayez l'appel sur vos sites et sur Facebook :
<http://www.facebook.com/event.php?eid=309980376519&index=1>
Le site de la Coalition : www.coalitioncontreagrexco.com

**Samedi 6 mars Journée d'action Nationale de la Coalition
contre Agrexco à Sète**

POUR LE PORT DE SÈTE,
Le Droit, l'Emploi et la Région
AGREXCO NE PASSERA PAS

**8h Conseil Régional Montpellier MARCHE CONTRE AGREXCO/Carmel –
Montpellier -Sète (35km)**

14h RASSEMBLEMENT Place Aristide Briand Sète (distributions de
tracts, prises de parole)

16h Arrivée de la MARCHE et MANIFESTATION de la place Aristide
Briand jusqu'à l'entrée du port

18h30 fin de la journée d'action

<http://www.coalitioncontreagrexco.com/>

Un député interpelle François Fillon sur le BDS suite à ses déclarations au dîner du CRIF

07/02/2010

QUESTION ECRITE

Daniel GARRIGUE, député de la Dordogne, fait part à Monsieur François FILLON, Premier Ministre, de son étonnement devant les propos que ce dernier a tenus le 3 février 2010 lors d'un dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF) au sujet d'une campagne de boycott qui concernerait les produits israéliens mais aussi, selon lui, les produits casher.

Il lui rappelle que, de fait, la société civile palestinienne – associations, universitaires, artistes, sportifs – a lancé le 9 juillet 2005 un appel au Boycott, aux Désinvestissements et aux Sanctions contre Israël jusqu'à la fin de l'occupation des territoires palestiniens et tant qu'Israël ne respecte pas le droit international. Cet appel, connu sous le nom de campagne « BDS » a été relayé à l'échelle internationale par un certain nombre de personnalités, dont l'essayiste canadienne Naomi Klein, et d'associations. Cet appel n'a jamais comporté aucune dimension religieuse.

On peut certes se demander, en l'absence de décision impliquant la France, quelle est la régularité d'un appel au boycott sur notre territoire. Interrogée lors des questions d'actualité du mercredi 20 mai 2009, Madame Michèle Alliot-Marie, alors ministre de l'Intérieur, avait répondu, à propos de l'intervention d'associations de défense de la cause palestinienne dans des grandes surfaces que « si des plaintes précises étaient déposées, ou si des infractions pénales étaient constituées, des poursuites auraient lieu », mais qu'à cette date, aucune plainte n'avait été déposée. Mais selon elle, également, « ces opérations, il faut bien le préciser, touchent des produits importés d'Israël et non des produits casher ».

Aussi, Daniel Garrigue demande à monsieur le Premier Ministre, pour quelle raison il a procédé à un amalgame qu'avait formellement écarté Madame la Ministre de l'Intérieur,

attribuant à ces opérations une dimension religieuse qui n'est nullement poursuivie par les associations de défense de la cause palestinienne, et engageant ainsi le Gouvernement dans une prise de position de nature religieuse et partisane qui n'est pas conforme au principe de laïcité. Il lui demande, d'autre part, quels contrôles sont mis en œuvre par les autorités françaises pour s'assurer que les produits en provenance des colonies israéliennes dans les territoires occupés ne bénéficient pas des accords commerciaux conclus entre l'Union Européenne et Israël.

Non à la propagande du KKL au Casino de Paris!

A l'attention de Mr Jérôme Frédéric,
directeur du Casino de Paris
Paris, le 5 février 2010

Objet: Propagande du KKL au Casino de Paris

Nous avons appris avec consternation la programmation d'un concert organisé par Keren Kayemeth Leisrael (KKL) au Casino de Paris le 07 février prochain.

Le Casino de Paris est un lieu prestigieux et respectable dont on n'attend pas que ses responsables puissent accepter sciemment d'inviter une association telle que le KKL (en français: Fonds National Juif).

A moins que conformément à la volonté du KKL de masquer sa réelle vocation, vous ayez été victime de sa duplicité: Cette organisation se présente en effet comme une organisation environnementale et la première organisation verte d'Israël.

En réalité cette organisation soutient activement depuis sa

création «la rédemption de la terre du peuple juif», la colonisation des terres palestiniennes et l'expropriation des autochtones palestiniens de leurs terres à travers notamment des confiscations de terrains. Son projet et ses moyens sont ceux de la conquête et de la dépossession arbitraire du peuple palestinien et de son patrimoine.

Dans la longue liste des violations flagrantes du droit international dont le KKL est responsable, il faut souligner outre l'appropriation des terres des palestiniens expulsés, le fait que les milliers d'arbres que l'organisation se vante d'avoir planté l'ont été l'ont été sur les ruines des villages palestiniens de Galilée et du Néguev dynamités en 1948, et sur les territoires occupés depuis 1967.

Par exemple: nous vous rappelons que le KKL a planté grâce à des fonds canadiens, le «Canada Park » sur les ruines des villages cisjordanien de Latroun et d'Emmaus, rasés par Ariel Sharon en 1967.

Enfin aujourd'hui, le KKL lève des fonds français pour planter «le Parc de France» sur les terres expropriées des villages entourant Jérusalem, entre les colonies de Maale Adoumim et Jérusalem Est. Ainsi ce serait un parc «français» qui permettrait de parachever les contours du «grand Jérusalem» voulu par les colons.

Le KKL réunit aussi des fonds pour financer la «judaïsation du Néguev» en expulsant et regroupant les Bédouins qui le peuplent dans des villes-réserves, comme il en a récolté pour financer des «aires de repos» pour le bien-être des soldats rentrant de Gaza. Ce processus de colonisation, dans ces divers aspects est considéré comme autant de crimes de guerre par la Quatrième Convention de Genève.

En outre, les terres gérées par le KKL sont gérées selon des critères explicitement racistes.

A travers tous ces motifs, la présence de cette organisation

au Casino de Paris, dont l'activité principale est le spectacle, ne pourrait qu'apparaître indécente et insupportable à tout défenseur des droits de l'Homme informé sur les objectifs et les réalisations véritables du KKL.

Le Casino de Paris avait déjà accueilli le KKL l'an passé, nous vous appelons donc à ne pas accepter d'être complice du vol des terres palestiniennes, des violations des droits humains et du droit international, et identifié comme tel.

Nous restons à votre entière disposition pour toute information complémentaire sur le KKL.

Campagne BDS France
www.bdsfrance.org
Campagnebdsfrance@yahoo.fr

Le boycott universitaire et culturel ne coupe-t-il pas court à toute possibilité de dialogue?

Q: Le boycott universitaire et culturel ne coupe-t-il pas court à toute possibilité de dialogue?

R: Bien sûr que non, puisque le boycott ne s'attaque qu'aux institutions. Un tel dialogue existe d'ailleurs, mais il est limité car, contrairement aux idées reçues, une très faible minorité d'intellectuels israéliens s'oppose à l'occupation alors qu'une grande majorité y participe, activement ou

passivement

Campagne Agrexco/Carmel

La campagne BDS France soutient activement la Coalition contre Agrexco et a fait de la lutte contre l'implantation de la société israélienne Agrexco-Carmel un de ses axes stratégiques.

NON A L'IMPLANTATION DE L'ENTREPRISE ISRAELIENNE AGREXCO-CARMEL A SETE !

PAS UN EURO D'ARGENT PUBLIC CONTRE LE PEUPLE PALESTINIEN !

OUI A LA CREATION D'EMPLOIS RESPECTANT LES DROITS DES PALESTINIENS ET PROTEGEANT LES PAYSANS LANGUEDOCIENS

{dmotion}xeylzd{/dmotion}

En pleine guerre contre la population de Gaza en janvier dernier, le président de la région Languedoc-Roussillon, engageant tout le conseil régional, annonçait à grand renfort de promesses d'emplois et de subventions régionales l'implantation dans le port de Sète de l'entreprise israélienne AGREXCO-CARMEL. Incluant cette opération dans un plan d'investissement de 200M d'€ sur 10 ans, il promettait – sur fond d'élections régionales prochaines – la création de 200 emplois et 500 000 t de trafic supplémentaire. Même si l'opération médiatique est certaine, il n'en demeure pas moins que l'opérateur portuaire italien GF Group a remporté l'appel d'offres pour l'exploitation d'un terminal fruitier et d'un terminal conteneur pour « Port Sud de France » (nouveau nom selon Frêche du port de Sète) et qu'AGREXCO-CARMEL a remporté

l'appel d'offres d'exportation des fruits et légumes et signé convention avec la Région. Si l'on ajoute les divers déplacements –largement médiatisés – en France des responsables de ces deux groupes et ceux du président de la Région en Israël, tout indique que le processus est engagé et qu'une « politique de l'autruche » serait lourde de conséquences.

AGREXCO-CARMEL INSTRUMENT DIRECT DE LA COLONISATION AGRICOLE

Au nom du respect des droits humains, de la morale et de la justice et des décisions des instances internationales, les raisons ci-dessus seraient largement suffisantes pour refuser l'implantation d'une entreprise israélienne de quelque secteur que ce soit à Sète ou ailleurs, car toutes les entreprises israéliennes, tirent directement ou indirectement, profit d'une colonisation condamnée depuis des décennies par les instances internationales ! Mais le choix d'AGREXCO-CARMEL (fruits, légumes et fleurs) est caricatural car elle est l'instrument N°1 de la colonisation dans l'agriculture. D'abord parce que l'entreprise est directement liée au ministère de l'agriculture israélien qui la contrôle à 50% et dont elle applique la politique, mais aussi parce que les 70% de ses exportations proviennent des colonies (reconnu en 2006 par le directeur d'agrexco-Carmel lors d'un procès en Grande Bretagne). Notamment des colonies de la vallée du Jourdain où 7000 colons se sont appropriés 95% des terres et contrôlent 98% de l'eau ! Réduisant à la misère ou à l'exil les paysans palestiniens des zones où sévit cette entreprise.

LE CHOIX D'AGREXCO-CARMEL EST CONTRAIRE A L'ETHIQUE ET AUX VALEURS DES DROITS HUMAINS

Aurait-on dans les années 70, en plein apartheid sud africain, – au nom de la seule création d'emplois – accepté l'implantation de l'entreprise « Outspan » pour en faire la porte d'entrée européenne des oranges « Outspan » symbole d'un apartheid boycotté par le monde entier ? C'est en ces termes

qu'il faut raisonner ! C'est la raison pour laquelle nous répondons à « l'Appel BDS » lancé par 171 organisations palestiniennes en juillet 2005 et refusons cette implantation

Pour autant et parce que la question de l'emploi est au centre de nos préoccupations, notre intérêt pour les emplois sur le port et les activités du port nous amènent aussi à nous préoccuper des emplois dans l'agriculture. Quelles conséquences auraient les importations massives de fruits et légumes largement subventionnés en Israël sur l'économie paysanne de la région ? Et par voie de conséquence quels risques de pénurie alimentaire et de destruction de savoir-faire encourons nous ? Va t-on, au prétexte de la création d'emplois de manutentionnaires précarisés sur le port, participer à la liquidation d'emplois agricoles paysans réels ? Pire encore, cela se ferait avec l'argent public ? C'est inacceptable et nous le refusons.

Et puisque le président de Région a annoncé un plan d'investissement de 200 millions d'euros sur 10 ans, il ne fait aucun doute qu'il soit possible de mettre en place d'autres projets alternatifs, réellement créateurs d'emplois pour le port de Sète, en synergie avec un autre type de développement régional, tant au plan agricole qu'en terme d'infrastructures et qui seraient conformes à l'éthique et aux valeurs des droits humains.

Nous appelons toutes les organisations, partis, syndicats et associations à rejoindre cette coalition « Pour des emplois conforme à l'éthique et avec l'agriculture régionale, contre l'implantation d'AGREXCO-CARMEL à Sète ».

Site web de la Coalition contre Agrexco.

Texte sur la situation de l'Agriculture en Palestine

Texte sur la situation de l'Agriculture dans la vallée du Jourdain

Soutenir l'appel de la Coalition et signer la pétition.

Liste des membres de la COALITION contre Agrexco (au 16/10/09)

1. AC ! 34 (Agir ensemble contre le Chomage et la précarité)
2. ACEM (Association Citoyenneté Euro Méditerranéenne-Martigues)
3. AFD France (Alliance for Freedom and Dignity)
4. AFPS (Association France Palestine Solidarité)
5. A.I.P.P.P. (Association Internationale pour la Préservation du Patrimoine Palestinien- Strasbourg)
6. AL (Alternative Libertaire)
7. ALPG (Agir Local, Penser Global 59)
8. AES (Amis de l'Emancipation Sociale Belfort – 90)
9. AJEA (Association Jeunesse Energie Avignonnaise 84)
10. ALTERNATIFS
11. APJ (Les Américains pour la Paix et la Justice, Montpellier)
12. AP-LR (Association des Palestiniens Languedoc-Roussillon)
13. APTI (Association pour la Promotion des Travailleurs Immigrés 30)
14. ASDIPL (assoc de solidarité et soutien au dialogue des hommes de paix d' Israël, Palestine et Liban)
15. ASSOCIATION ESPRIT LIBRE (Béziers 34)
16. ADOC (Association des Objecteurs de Croissance)
17. ASSOCIATION SALAM (66)
18. ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés, 66)
19. ATAF (Association des Travailleurs Algériens en France)
20. ADM (Artisans Du Monde, 30)
21. ATTAC FRANCE
22. ATU (Association Trait d'Union 93)
23. CAPJPD (Europaléatine)
24. CCIPPP (Campagne Civile Internationale pour la Protection du Peuple Palestinien),
25. CDTM34 (Centre de Documentation Tiers Monde de Montpellier)
26. CIMADE,
27. CIVIMED INITIATIVES (Strasbourg)
28. CJACP (Collectif Judéo Arabe et Citoyen pour la Paix – Strasbourg)
29. CMF (Collectif des Musulmans de France),
30. COMITE BDS (Comité Boycott, Désinvestissement, Sanctions, Montpellier)
31. CCPP (collectif caladois pour le peuple palestinien)
32. COLLECTIF SOLIDARITE PALESTINE AUBENAS (Ardèche méridionale)
33. COLLECTIF PALESTINE LA CIOTAT (13)
34. COLLECTIF PALESTINE (Narbonne),
35. COLLECTIF PALESTINE de Marseille
36. COLLECTIF 69 DE SOUTIEN AU PEUPLE PALESTINIEN
37. CPP (Collectif pour la Paix en Palestine – Montbeliard – 25)
38. CCPM (Comité contre le parti du mépris – Montpellier)
39. CONFEDERATION PAYSANNE,
40. CONSTRUIRE UN MONDE SOLIDAIRE
41. COUSERANA-PALESTINE (Ariège)
42. CREF (Centre Râzi d'Enseignement et de Formation,66)
43. CRI (Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie)
44. CUALS (Comités Unitaires pour une Alternative au Libéralisme : Mtp Centre, Mtp. Cévennes Petit Bard, Mtp.La Paillade, Méze)

45. EUROPE ECOLOGIE
 46. EXPRESSION MUSULMANE (66)
 47. FARRAH-FRANCE (réfugiés – Strasbourg)
 48. FEDERATION 34 (pour une alternative Sociale et Ecologique au Libéralisme)
 49. FEDERATION ARTISANS DU MONDE -Paris
 50. FEDERATION SUD EDUCATION.
 51. FEMMES SOLIDAIRES 66
 52. FRANCE-EL DJAZAÏR Languedoc-Roussillon
 53. FSU 34
 54. GENERATION PALESTINE
 55. IDENTITE PLURIELLE (66)
 56. HANDICAP SOLIDARITES (Strasbourg)
 57. IJAN (Réseau Juif Antisioniste International)
 58. IPAM (réseau Initiatives Pour un Autre Monde)
 59. JMF (Jeunes Musulmans de France- Montpellier)
 60. Le PHILISTIN (12)
 61. Les Femmes en Noir (Caen)
 62. Les Verts,
 63. LDH (Ligue des Droits de l'Homme, sections : Montpellier, Béziers, Alès, Uzès, Sainte Anastasie, 66)
 64. LISTE EGALITE (Bruxelles- Belgique)
 65. MAN (Mouvement pour une Alternative Non violente)
 66. MCD (Mouvement Citoyen pour la Divesité)
 67. MDPL (Mouvement pour le Désarmement la Paix et la Liberté)
 68. MPEP (Mouvement Politique d'Education Populaire)
 69. MIB (Mouvement Immigration Banlieues)
 70. MIR (Mouvement des Indigènes de la République)
 71. MdP (Mouvement de La Paix, Montpellier, Dijon et Côte d'Or)
 72. MOTIVES (Montagnac 34)
 73. MRAP (Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples)
 74. NPA (Nouveau Parti Anticapitaliste)
 75. PALESTINE PORTE VOIX (Carcassonne)
 76. PALESTINE 12
 77. PARASOL (Palestine, Résistance, Action Solidarité),
 78. PCF (Parti Communiste Français)
 79. PG (Parti de Gauche)
 80. PCM (Plateforme Citoyenne de Montpellier)
 81. POLE ETHIQUE (66)
 82. RCM (Respaix Conscience Musulmane)
 83. R&D (Rencontre et Dialogue 59)
 84. RESISTANCE 30
 85. RESISTANCE PALESTINE (69)
 86. SOLIDARITE FEMININE 66
 87. STOP APARTHEID (31)
 88. UCCFMM (30)
 89. UCDR (Union des citoyens des deux rives 30)
 90. UNION SYNDICALE SOLIDAIRES
 91. UJFP (Union Juive Française pour la Paix)
 92. UJM (Union des Jeunes Musulmans Lyon 69)
 93. VIVRE EN PAIX
- Soutenu par :
- BNC (Comité National palestinien du BDS) Ramallah
AIC (Alternative Information Center) Bethléem-Jérusalem
Coalition of Women for Peace (Israel)

Gouvernance locale : « Pas un euro d'argent public contre les Palestiniens »

Nous refusons qu'un seul euro public, français ou européen, ne soit utilisé en notre nom contre le peuple palestinien.

Le but d'une action sur la gouvernance locale est de couper les liens entre les municipalités, régions, etc. et Israël au niveaux culturel, économique et diplomatique.

Le boycott local peut être utile à renforcer le boycott des consommateurs au niveau local et institutionnel. Il peut assurer que les investissements, contrats et accords commerciaux officiels et institutionnels excluent les entreprises et les institutions israéliennes, et participer ainsi à mettre un terme à l'occupation et aux violations du droit international. Ce type d'actions est très efficace économiquement puisque des municipalités à travers le monde ont déjà stoppé leur coopération avec des partenaires israéliens ou avec des partenaires d'autres nationalités qui collaborent avec Israël et sont par là complices des violations permanentes du droit. Pour en savoir plus, consultez notre page « Désinvestissement ».

Ce type de boycott peut faire prendre conscience aux citoyens de ce dont Israël se rend coupable chaque jour envers des millions de palestiniens, et éduquer les citoyens sur la réalité de l'occupation israélienne, et encourager des actions de solidarité au niveau local. Nous devons imposer ce débat sur les scènes publiques locale, nationale et européenne.

Les citoyens et associations peuvent se regrouper pour interpeller leurs élus et leurs institutions, et mettre la pression sur eux afin que cesse la collaboration française avec l'Etat israélien, les accords commerciaux, culturels, sportifs, les jumelages etc.

Les élus et les citoyens peuvent faire passer des motions, résolutions, vœux etc., afin de porter le débat au cœur des institutions françaises, d'autant que la France est complice d'Israël, ne serait-ce que par son silence bienveillant devant les violations graves, continuelles et inacceptables du droit international par Israël depuis de très nombreuses, trop nombreuses, années.

Un exemple d'initiative locale a été la proposition de vœu d'élus du Nouveau Parti Anticapitaliste (NPA), au Conseil Régional de Rhône-Alpes en octobre dernier. Ce vœu était défendu initialement avec les élus du groupe « Parti de Gauche et Apparentés ». Le groupe des Verts a souhaité se joindre au vœu et ces élus

sont parvenus à une rédaction commune :

« *Le Conseil Régional :*

– *Rappelle son attachement à l'existence de deux Etats viables, Israélien et Palestinien, dans des frontières reconnues et sûres et demande l'application de toutes les résolutions de l'ONU afférentes à l'avenir des deux peuples.*

– *Mandate l'exécutif pour soutenir la campagne BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions), appelant au boycott des produits provenant d'Israël, notamment dans le cadre des marchés qu'il serait amené à conclure et de n'octroyer aucune aide à des entreprises tirant profit de l'occupation et de la colonisation.*

– *Demande à l'exécutif de rompre toute relation avec tout organisme soutenant l'occupation et la colonisation. »*

Le président de la région, M. Queyranne, hostile à tout débat sur la question palestinienne, s'est arrangé pour faire reporter le débat.

Il a donc fait voter les vœux de l'exécutif et a clos la séance en prétextant que le temps nécessaire pour examiner les vœux suivants n'était pas suffisant.

Une autre exemple est cette lettre envoyée en mai 2010 à M.Malvy, président du conseil régional de Midi Pyrénées, à propos d'accords économiques entre le conseil régional et l'Etat d'Israël :

« *Monsieur le président,*

Selon nos informations, une mission économique d'entreprises de Midi-Pyrénées va se rendre à Tel Aviv pour poursuivre la coopération économique entre notre région et l'Etat d'Israël. Cette mission est financée par le conseil régional Midi-Pyrénées.

A l'heure où Gaza meurt à petit feu du blocus de l'Etat d'Israël, où les droits les plus élémentaires de la population palestinienne sont bafoués par lui, où, selon le rapport Golstone de l'ONU, l'intervention militaire contre Gaza en 2008 a mis en évidence des « crimes de guerre voire contre l'humanité », cette décision était déjà inadmissible.

Mais aujourd'hui, l'Etat d'Israël a à nouveau fait preuve de son mépris le plus absolu contre le droit international. Il a commis un acte de piraterie en pleine Méditerranée, tuant et blessant des dizaines de militants, venus simplement apporter une aide humanitaire à la population de Gaza.

Le financement de cette coopération économique avec cet Etat hors la loi et criminel ne peut que participer à favoriser les politiques les plus extrémistes et précipiter davantage le proche Orient dans l'abîme. Ce financement doit donc cesser comme toute coopération dans tous les domaines.

Nous vous demandons donc, monsieur le président, par cet acte de retirer ce financement et de vous engager pour le boycott de l'Etat d'Israël, seule mesure pacifique capable de faire plier l'Etat d'Israël pour, qu'enfin, les droits du peuple palestinien soient reconnus dans un Etat libre, souverain, indépendant et démocratique.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations internationalistes.

Pour le NPA, Myriam Martin »

Les accords de coopération UE/Israël

Une pétition avait été lancée en 2006 par la Coordination Européenne des Comités sur la Palestine:

En tant que citoyens d'un Etat de l'Union Européenne, nous prions instamment notre Ministre des Affaires Etrangères, le Conseil de l'Union Européenne et les Nations Unies de prendre toutes mesures politiques et économiques, en ce compris des sanctions, en vue d'empêcher Israël de poursuivre la construction du mur et afin de le contraindre à respecter l'Avis de la Cour Internationale de Justice.

Faire pression sur Israël est plus impératif que jamais si nous voulons aboutir à une paix basée sur le droit international. Pour cela, nous demandons :

- que l'accord d'association UE-Israël soit suspendu,

- que les accords et les échanges de matériels militaires et d'armements avec Israël soient totalement gelés,
- qu'aucun financement, soutien à la recherche ou effort de coordination ne soient alloués pour la construction de tunnels et de portes – qui contribueraient au maintien de la situation créée par la construction du mur – ni par la Banque Mondiale ni par aucun Etat membre de l'UE.

Nous exigeons, tant d'Israël que de notre gouvernement, qu'ils s'acquittent de leurs obligations telles qu'elles sont établies dans l'Avis de la Cour, en ce comprises les obligations de la Quatrième Convention de Genève et toutes les résolutions de l'ONU sur la question.

Ci dessous, quelques explications sur ces différents éléments:

Israël ne doit pas être récompensé pour ses crimes par un traitement préférentiel, dans quelque domaine que ce soit.

1. LES PREMIERS ACCORDS

Les relations entre la communauté européenne et Israël remontent à 1975, date à laquelle un accord UE/Israël a été signé dans le cadre de la Politique Méditerranéenne Globale de l'Union. Cet accord est entré en vigueur l'année suivante. A cet accord de 1975 était ajouté :

Des protocoles financiers, qui financent les opérations prévues au titre de la « coopération technique et financière », renouvelés tous les cinq ans:

- 1er protocole (1978-81): 30 millions Euros
- 2ème protocole (1981-86): 40 millions Euros
- 3ème protocole (1986-91): 63 millions Euros

- 4ème protocole (1991-96): 82 millions Euros (renouvelé dans le nouveau cadre de la Politique Méditerranéenne Rénovée 1992-1996)

L'entrée en vigueur de ces protocoles financiers a souvent été retardée, le Parlement européen refusant de donner son accord au regard de la situation dans les territoires palestiniens occupés.

Des protocoles «additionnels»: destinés à adapter les accords aux nouvelles réalités économiques résultant des élargissements successifs de l'Union. Le PE n'a ratifié les trois protocoles additionnels qu'après avoir obtenu l'engagement d'Israël de ne plus s'opposer aux exportations palestiniennes vers le marché européen.

En 1989, le régime de libre-échange prévu par l'accord était effectif pour tous les produits industriels.

Dès 1991, la Communauté ressent le besoin d'amender l'accord de 1975 afin d'ancrer solidement Israël à la Communauté. Des négociations interminables pour un accord butent principalement sur des problèmes d'ordre politique:

- la question de la création et du statut d'une délégation permanente de la Communauté auprès des Palestiniens et la volonté européenne de contrôler les fonds alloués aux Palestiniens. Cette délégation fut finalement acceptée en 1993 par Israël comme étant un « bureau temporaire et non-officiel » installé à Jérusalem-Est, occupant six personnes;
- la participation de la Communauté dans la Conférence Internationale sur la paix au Moyen-Orient (Conférence de Madrid) et l'ampleur de son rôle dans ce processus;
- le manque de bonne volonté d'Israël dans ses négociations de paix avec les Arabes;
- l'expulsion par Israël de 415 Palestiniens au Liban en décembre 1992.

2. LE CADRE ACTUEL DES RELATIONS UE-ISRAEL:

A. Processus de Barcelone -ou partenariat euro-méditerranéen: cadre général

Le partenariat euroméditerranéen, lancé en novembre 1995 à Barcelone, est le nouveau cadre de la coopération entre l'Union européenne et les pays partenaires méditerranéens (PPM).

Ce partenariat, impliquant réciprocité, solidarité et codéveloppement, a pour objectif d'établir une coopération politique, économique et sociale.

Dans le cadre du processus de partenariat euro-méditerranéen, des accords d'association – accords bilatéraux de nouvelle génération, conclus entre la Communauté européenne et les États

membres d'une part et les pays méditerranéens partenaires d'autre part – ont été mis en place. Ils se substituent aux accords de première génération, à savoir les accords de coopération établis au cours des années 70.

Le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux constitue un élément essentiel des accords d'association.

Au-delà de leur nature bilatérale et des spécificités propres à chaque État partenaire, les accords d'association répondent à un schéma similaire. Ils ont pour but de promouvoir :

- un dialogue régulier en matière politique et de sécurité en fournissant un cadre approprié propice au développement de relations étroites entre les parties;
- un dialogue social, culturel et humain. Ces domaines, y compris les domaines scientifique, culturel et financier, feront l'objet d'une coopération particulière.
- le commerce, avec la libéralisation progressive des échanges de biens, de services et de capitaux. Le développement des échanges favorisera l'essor de relations économiques et sociales équilibrées entre les parties. Cependant, Israël étant un pays singulier par rapport aux autres pays méditerranéens partenaires, l'accord d'association avec Israël ne vise pas le développement du commerce et des relations économiques mais leur approfondissement;

La liberté de circulation des marchandises entre la Communauté et les pays méditerranéens doit résulter de l'interdiction des droits de douane, qui seront progressivement supprimés, et de l'interdiction des restrictions quantitatives à l'exportation et à l'importation, ainsi que de la prohibition de toutes les mesures d'effet équivalent ou discriminatoires entre les parties. Ces règles s'appliquent spécialement tant à l'importation de produits industriels qu'aux échanges de produits agricoles, transformés ou non, et aux produits de la pêche.

B. Les Accords entre l'UE et Israël :

Ce partenariat envisage la coopération dans une dimension bilatérale d'une part, et d'autre part dans une approche régionale (environ 12% du total des fonds MEDA). Le programme MEDA est l'instrument financier principal de l'Union pour la mise en place du Partenariat.

En raison de son haut niveau de développement économique, Israël n'est pas bénéficiaire des aides financières MEDA alloués dans le cadre de la coopération bilatérale. En revanche, Israël est éligible et bénéficie des programmes régionaux financés par MEDA.

Egalement dans le cadre du partenariat euroméditerranéen, un accord-cadre a été signé entre Israël et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) le 13 juin 2000, définissant les conditions générales de prêts de la Banque. La BEI s'attache à assurer un bon équilibre dans la répartition de ses concours financiers entre les pays mais aucun montant fixe n'est établi au préalable pour chaque pays.

Depuis 1978 la BEI a accordé plus de 300 millions d'Euros à Israël. Au titre du nouveau mandat

(«Euromed II»), il était prévu que la BEI accorde des prêts à concurrence de 6 425 millions d'EUR sur la période 2000-2006. Ces ressources devaient être consacrées principalement à des projets d'infrastructures et industriels de grande envergure.

Signé en 1995, l'Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël n'est entré en vigueur qu'en juin 2000, après avoir été ratifié par le Parlement européen, la Knesset et les parlements nationaux des états-membres. Jusqu'en 1999, cet accord n'avait été ratifié que par le Parlement européen et 13 parlements nationaux de l'Union. La ratification a été bloquée à plusieurs reprises en France (commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale à partir de mars 1997) et en Belgique (sénat à partir d'octobre 1997). Ces deux assemblées ont finalement ratifié l'accord après la victoire d'Ehoud Barak aux élections de mai 1999. L'accord est entré en vigueur le 1er Juin 2000. En raison de la longueur des procédures de ratification, des accords intérimaires de coopération UE/Israël étaient entrés en vigueur dès janvier 1996. L'accord d'association vise l'instauration d'une zone de libre-échange euro-méditerranéenne en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Il prévoit la libéralisation des échanges pour les produits agricoles, les services et la libre-circulation des capitaux. Sur le plan politique, l'accord d'association prévoit que le dialogue entre Israël et l'Union européenne se traduira chaque année par une réunion ministérielle au sein d'un Conseil d'association.

Le Conseil d'association est composé d'une part, des membres du Conseil de l'Union européenne et de membres de la Commission et, d'autre part, des membres du gouvernement de l'Etat d'Israël. Il se réunit au moins une fois par an (article 68). Son objectif principal est « d'examiner les problèmes importants qui se posent dans le cadre de l'accord ainsi que toutes autres questions bilatérales ou internationales d'intérêt mutuel » (article 67). Il a pour rôle entre autre d'établir une coopération entre la Knesset et le Parlement européen (article 74). Il est chargé de régler les différends entre les parties relatifs à l'application ou l'interprétation de l'accord (article 75).

A la demande d'Israël une « déclaration commune » sur l'importance attachée par les deux parties à la lutte contre la xénophobie, l'antisémitisme et le racisme a été annexée à l'accord.

Les problèmes liés à l'accord d'association UE-Israël

La possibilité de suspendre les accords d'association a été évoquée en 2002 dans une résolution du Parlement européen (European Parliament Resolution on the Middle-East, 10 April 2002 P5_TAPROV (2002)0173). L'accord d'association établit un lien entre commerce et politique (« l'accord est fondé sur « le respect partagé des valeurs démocratiques et des droits de l'Homme »).

Les bénéfices qu'Israël retire de cet accord d'association violent les propres règles de l'Union Européenne, puisqu'Israël vend des biens et des produits des Territoires Occupés sans le mentionner sur ses produits. (Produits des Territoires Occupés qui n'entrent pas dans le cadre des accords). Il y a eu une série d'arrangements techniques (notamment en 2004-2005) pour tracer la provenance des produits. Mais même quand c'est fait correctement c'est trompeur puisque « produit de Cisjordanie » peut vouloir dire produit palestinien ou produit par des colons (ce qui est le plus souvent le cas). Et la plupart du temps ces produits sont mélangés avec des produits israéliens et étiquetés comme tels, sans traçabilité possible. Ces produits ne doivent pas bénéficier d'exemption de droits de douanes puisqu'ils ne sont pas produits en Israël mais dans les colonies illégales des Territoires Occupés. Mais nous pouvons aller plus loin et dire que ces produits ne doivent pas entrer sur le marché européen (même en s'acquittant des droits de douane), car ils sont le fruit d'un crime de guerre (voir notre

- qualité et sûreté alimentaire,
- développement durable, changement planétaire et écosystèmes
- citoyen et gouvernance.

Israël est associé au programme de recherche COST (european CO-operation in the field of Scientific and Technical research) et est membre du réseau Eureka (R&D, innovation technologique en Europe).

Un accord sur les marchés publics et les marchés des télécommunications a été signé en janvier 1997. Le secteur des télécommunications est très performant en Israël. L'accord sur les marchés publics a été motivé par la possible construction d'un métro à Tel-Aviv, qui intéresserait des états -membres de l'Union, notamment la France.

3. COMMERCE ET LIENS AVEC L'UE

Israël a exporté pour 58 milliards de dollars de biens et services (hors diamants) en 2007 (pour 47 milliards d'importations), soit une progression moyenne de 13%/an depuis 2004 (à peu près 25% du PIB), au niveau mondial.

90% des exportations de marchandises (hors diamants) sont des biens manufacturés

Presque 50% des exportations sont des biens à forte intensité technologique (produits chimiques, équipement scientifiques et médicaux, composants électroniques, aéronautique), qui représentent une grande Valeur Ajoutée.

30% des exportations sont des services : R&D et logiciels (33%), transports (21%), tourisme (14%)

On note une présence accrue sur les marchés extérieurs : 7.5 milliards \$ d'IDE (investissements directs à l'étranger) sortants en 2007, et une ouverture quasi complète aux capitaux étrangers : 9.7 milliards \$ d'IDE entrants en 2007

Les exportations israéliennes sont la preuve d'une économie très ouverte. Les principales exportations israéliennes sont :

Les Hautes technologies (équipement biomédicaux, électronique, software), les transports, produits Chimiques et plastiques

Les Diamants : Un des centres mondiaux de « transformation/traitement » des diamants

Puis l'agriculture, le textile etc., 2 ou 3%

En ce qui concerne l'Union Européenne :

Les importations de l'UE représentent 28% du total des importations.

Les exportations représentent 36%.

Principaux fournisseurs d'Israël en 2007 : UE (35%), US (14.8%), Chine (7.4%)

Question écrite de la députée européenne Nicole Kiil-Nielsen

(verts/ALE) au Conseil, le 4 janvier 2010, et réponses:

Question initiale de Nicole Kiil-Nielsen

Alors que l'Union européenne réitère son appel au gel de la colonisation israélienne des territoires palestiniens occupés, qu'elle considère illégale et contraire au droit international (déclaration de la présidence de l'UE du 9 septembre 2009), un nouvel accord a été signé entre l'Union européenne et l'Etat d'Israël concernant les mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche. Un autre accord sur la mise en place d'un cadre de certification des produits pharmaceutiques devrait être signé prochainement.

D'après le rapport d'Amnesty International du 27 octobre 2009 « *Israël et territoires palestiniens occupés : Les Palestiniens ont soif de justice. Les restrictions de l'accès à l'eau dans les territoires palestiniens occupés* », Israël utilise plus de 80% de l'eau provenant de la nappe aquifère montagneuse, principale source souterraine en Israël et dans les territoires palestiniens occupés, tout en limitant à seulement 20% la consommation des Palestiniens. Les Palestiniens vivant dans les zones rurales n'ont pas d'accès à l'eau courante alors que les colons israéliens ont recours à l'irrigation intensive pour leurs exploitations agricoles et disposent de jardins luxuriants et de piscines. Or, conformément à l'article 11 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et à nombre d'autres traités internationaux, le droit à l'eau est un droit fondamental et chacun doit en bénéficier pour garantir ses droits à la santé et à l'alimentation.

L'UE reconnaît les frontières de l'Etat d'Israël dans les limites résultant de l'armistice de 1949 (frontières dites « de 1967 »). On peut donc considérer que les accords commerciaux UE-Israël ne devraient pas s'appliquer aux produits venant des colonies israéliennes dans les territoires occupés palestiniens. En réalité, Israël vend depuis longtemps en Europe les produits agricoles venant de ces colonies : l'entreprise israélienne Agrexco, détenue à 50% par l'Etat israélien, exporte en Europe environ 70% de produits agricoles issus des colonies israéliennes illégalement installées dans

les territoires palestiniens occupés. Les fruits, les légumes ou les fleurs des territoires palestiniens occupés sont vendus en tant que produits « made in Israël », bénéficiant ainsi des conditions avantageuses prévues par les accords d'association UE-Israël.

La dissimulation des exportations agricoles d'Agrexco (en mélangeant les produits des colonies avec les produits de l'intérieur d'Israël) n'est pas un phénomène isolé. Selon Dov Weisglass, conseiller de l'ancien premier ministre Ariel Sharon : « si Israël maintenait son refus de marquer les produits des colonies, toutes les exportations israéliennes vers l'Europe (c.à.d. les 2/3 du total des exportations israéliennes) pourraient être taxées... » (*Haaretz*, 5 septembre 2009).

J'aurais donc voulu connaître les mesures concrètes que compte prendre la Commission européenne pour que l'Etat d'Israël respecte ses obligations internationales conformément au Pacte International sur les Droits Economiques, Sociaux et Culturels, et notamment mette fin à la politique actuelle de restriction arbitraire de l'accès à l'eau aux Palestiniens dans les territoires occupés.

J'aimerais également que vous me fassiez part des mesures et des mécanismes effectifs de contrôle que la Commission a mis en place dans le cadre du nouvel accord relatif aux mesures de libéralisation réciproques en matière de produits agricoles, de produits agricoles transformés, de poissons et de produits de la pêche, pour s'assurer que les produits venants des colonies israéliennes des territoires palestiniens occupés ne bénéficient pas des nouvelles mesures avantageuses.

Réponse de la commission

Le principe général est le suivant : l'Union européenne considère que l'accord entre l'UE et Israël s'applique exclusivement au territoire d'Israël tel que reconnu par la communauté internationale et conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. Cela signifie que les produits venant des territoires occupés ne bénéficient pas de traitement préférentiel.

En ce qui concerne la question plus spécifique du nouvel accord agricole qui a été signé début novembre et entrera en

vigueur le 1^{er} janvier 2010 le même principe s'applique. Les produits agricoles et piscicoles provenant des colonies ne bénéficieront pas de tarifs préférentiels dans le cadre d'une importation dans l'Union européenne.

Pour ce qui concerne votre autre question, sur le problème du partage de l'eau entre Israël et la Palestine et qui s'appuie sur un rapport d'Amnesty : la Commission est tout à fait consciente de ce rapport et se penche dessus. Nous l'étudierons en profondeur, mais ce rapport est tout à fait nouveau.

Si l'eau et l'assainissement ne font pas partie de manière explicite du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Commission économique de l'ONU travaille à l'extension de ses principes pour que l'eau en fasse partie, arguant que l'eau fait partie des conditions d'une vie adéquate. Nous nous reconnaissons tout à fait dans les nouvelles réflexions internes de l'ONU sur le droit à l'eau. La Commission reconnaît que les défis liés à l'utilisation des ressources aquatiques relèvent tout à fait d'une problématique en termes de droits humains.

Ce dossier a des implications en matière de droits à l'eau. Nous avons toujours essayé d'encourager Israël et ses voisins à aborder cette question, qui est une question clé. La Commission a soutenu nombre de projets liés à cette question. Ainsi, elle a lancé un projet de base de données régionale sur l'eau qui implique Israël, la Palestine et la Jordanie. Nous continuons également à fournir une assistance humanitaire et à exercer une pression sur Israël pour flexibiliser la distribution de l'eau. Cela fait partie de notre assistance financière à la Palestine, et nous continuerons à financer en Cisjordanie nombre de projets liés à la distribution, à l'assainissement et à l'agriculture. Mais nous continuerons à aborder cette question dans le cadre du dialogue bilatéral UE-Israël.

Réponse de Nicole Kiil-Nielsen à l'issue de l'intervention de la Commission

Je vous remercie pour votre réponse qui ne m'a toutefois pas rassurée sur la question de la traçabilité des produits importés d'Israël. Nous savons qu'à l'arrivée tous les fruits

et légumes sont mélangés. Des associations israéliennes anti-colonialistes effectuent des recherches approfondies sur les entreprises israéliennes qui tirent profit de la colonisation. Elles ont mis à la disposition des organisations intéressées une base de données importante qui concerne plus de 1000 entreprises dont 300 accessibles sur le site. Parmi ces grandes entreprises se trouvent Véolia, Dexia, Agrexco, etc. Dans la vallée du Jourdain, Agrexco, société d'Etat, commercialise à l'exportation 70% des fruits et légumes. 95% des travailleurs sont des Arabes palestiniens, dont les conditions de travail sont très dures et les salaires très inférieurs à ce que prévoit la loi israélienne pour les travailleurs agricoles. Nous savons que des produits cultivés dans les colonies sont parfois étiquetés « Produits de Palestine », à destination de certains pays européens où les produits israéliens sont refusés, en raison de l'appel au boycott lancé par la société civile, des syndicats et comités d'agriculteurs palestiniens. Il faut une réelle volonté politique pour savoir réellement d'où proviennent les figes, dates, tomates, etc. que nous vend Agrexco.

Conclusion du président de séance, Andrzej Grzyb

Je vous remercie pour cette réponse. Je comprends que vous n'êtes pas satisfaite de la réponse de la commission à votre question. Nous espérons donc que la Commission va continuer à travailler sur la question et qu'ils nous tiendront au courant lors d'une prochaine séance.

Documents pdf à télécharger:

– [Accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et l'État d'Israël, d'autre part:](#)

– [Recommandation n°1/2005 du Conseil d'association UE-Israël, du 26 avril 2005, portant la mise en œuvre du plan d'action UE-Israël](#)

– [Décision UE/Israël d'octobre 2009](#)

– « Comment Israël viole le droit européen », David Morrison, Rapport de « Ireland Palestine Solidarity Campaign »

Sources :

Commission Européenne

Institut Européen de Recherche sur la Coopération Méditerranéenne et Euro-Arabe

Pour en savoir plus :

– « L'économie israélienne », site de l'ambassade de France à Tel Aviv

– Pages sur Israël, Site du US State Department

– Chambre de commerce France Israël, israelvalley.com

– Pages Israël, site du Quai d'Orsay

– « The Israeli economy at a glance », Israeli Ministry of Industry trade and Labor

– *The question of Sanctions and a Boycott against Israel*, Shir Hever, Alternative Information Center

Entreprises complices

De nombreuses entreprises israéliennes et aussi internationales appuient l'occupation, la colonisation et l'apartheid israéliens.

Ces entreprises ont construit leurs intérêts dans ces politiques d'oppression et profitent de la situation. Elles font passer leurs bénéfices avant le respect des droits du peuple palestinien et du droit international humanitaire.

Un exemple: **France Télécom, Orange et leur filiale « Partner »**

Israël compte quatre fournisseurs de services de téléphonie mobile, qui opèrent tant sur le territoire israélien que dans les Territoires Palestiniens Occupés depuis 1967. Selon l'ONG israélienne « **Qui profite de l'occupation** », les quatre opérateurs ont des dizaines d'antennes, des stations de

transport et des infrastructures érigées sur les terres palestiniennes en Cisjordanie: **Partner en compte 165 !**

Une étude réalisée par une autre ONG, **Yesh Din** « *Il y a une justice* », révèle que bon nombre de ces antennes et équipements de communication ont été installés sur des terres confisquées à des propriétaires palestiniens. Grâce à ces infrastructures, les opérateurs fournissent des services aux colonies, aux colons et aux soldats israéliens opérant tant à Jérusalem-Est qu'en Cisjordanie occupée : elles sont ainsi directement partie prenante de la colonisation qu'elles facilitent, voire qu'elles renforcent.

Le Droit International Humanitaire stipule, à travers l'article 46 du règlement de La Haye de 1907, que lors d'une occupation, la propriété privée doit être « respectée » et « ne peut pas être confisquée ». La Cour Pénale Internationale, définit comme « crimes de guerres », les infractions graves aux Conventions de Genève de 1949, à savoir l'un quelconque des actes ci-après lorsqu'ils visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des Conventions de Genève (...) « Article 8, 2, a, iv) *La destruction et l'appropriation de biens, non justifiées par des nécessités militaires et exécutées sur une grande échelle de façon illicite et arbitraire.* »

Pour l'avocat **Gilles Devers**, les entreprises, qui participent ainsi à la colonisation, sont complices de crimes de guerre, au sens des articles du statut de la Cour Pénale Internationale.

Alors, que dire du Groupe **France Télécom**, qui autorise l'opérateur Partner à opérer **sous la marque Orange™**, « marque n°1 des Télécoms en Israël » ([http://www.orange.co.il/.](http://www.orange.co.il/)) ? En acceptant que 165 antennes, relais ou autre équipements soient implantés sur des terres confisquées aux palestiniens, le Groupe pourrait se voir accuser de complicité de crime de guerre, avec un impact catastrophique sur l'image de marque, déjà fortement écornée, de l'entreprise...

Un autre exemple: **l'entreprise Elbit**

Voici une recherche effectuée sur l'entreprise Elbit par l'organisation Stop The Wall, traduite en Français pour la Campagne BDS France.

Le Désinvestissement

Le **désinvestissement** signifie mettre fin aux investissements en Israël et dans les entreprises qui soutiennent l'occupation, la colonisation et l'apartheid israéliens.

Il s'agit d'encourager et d'inciter les acteurs économiques à désinvestir de l'économie israélienne afin de faire payer un « prix économique » à la continuation de l'occupation, de la colonisation et de l'apartheid contre les palestiniens.

Le désinvestissement vise aussi les entreprises internationales complices de ces politiques illégales et criminelles, afin de créer une pression économique en faveur du respect du droit international.

Le désinvestissement est une stratégie de solidarité internationale qui vise à mettre des obstacles économiques à la continuation des politiques israéliennes actuelles. En demandant aux acteurs économiques de prendre en compte les violations permanentes du droit international commises par Israël et en informant sur le lien de complicité (volontaire ou involontaire) qui se crée par leurs investissements, la campagne BDS vise aussi à changer l'image d'Israël et à élargir la prise de conscience de la gravité des crimes commis contre les palestiniens.

L'investissement en Israël ou dans des entreprises qui jouent un rôle clé dans les politiques israéliennes d'oppression des palestiniens n'est pas un acte anodin. Il doit sortir de « l'anonymat économique » des activités économiques normales et être vu pour ce qu'il est : une opération moralement inacceptable, potentiellement criminelle et, quand la campagne aura pris de l'ampleur, économiquement risquée.

C'est dans ce sens que nous travaillons auprès des institutions financières, des investisseurs publics et privés, des actionnaires et des consommateurs.